

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ

A LA

TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE LOUIS XVI, ROI DE FRANCE

100328

(1335) SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE M^{me} V^e BELIN

Journal de Cléry



J.B.C.H. CLÉRY

dernier serviteur de Louis XVI

Paris chez M. Bertin

JOURNAL
DE CE QUI S'EST PASSÉ
A LA
TOUR DU TEMPLE
PENDANT LA CAPTIVITÉ
DE
LOUIS XVI, ROI DE FRANCE

PAR
CLÉRY
Valet de chambre du Roi

PREMIÈRE ÉDITION, PUBLIÉE PAR LA FAMILLE
ORNÉE DE GRAVURES EN TAILLE-DOUCE ET DE SIX PORTRAITS AUTHENTIQUES
GRAVÉS PAR F. DUCHEZ ET A. MORSE

PRÉCÉDÉE D'UNE

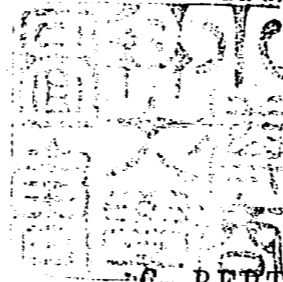
INTRODUCTION, PAR M. H. DE RIANCEY

AUGMENTÉE

DE LA SUITE DU JOURNAL, DE NOTES INÉDITES LAISSÉES PAR CLÉRY

ET DE LA VIE DE L'AUTEUR

Par Mmes DE GAILLARD, ses Petites-Filles.

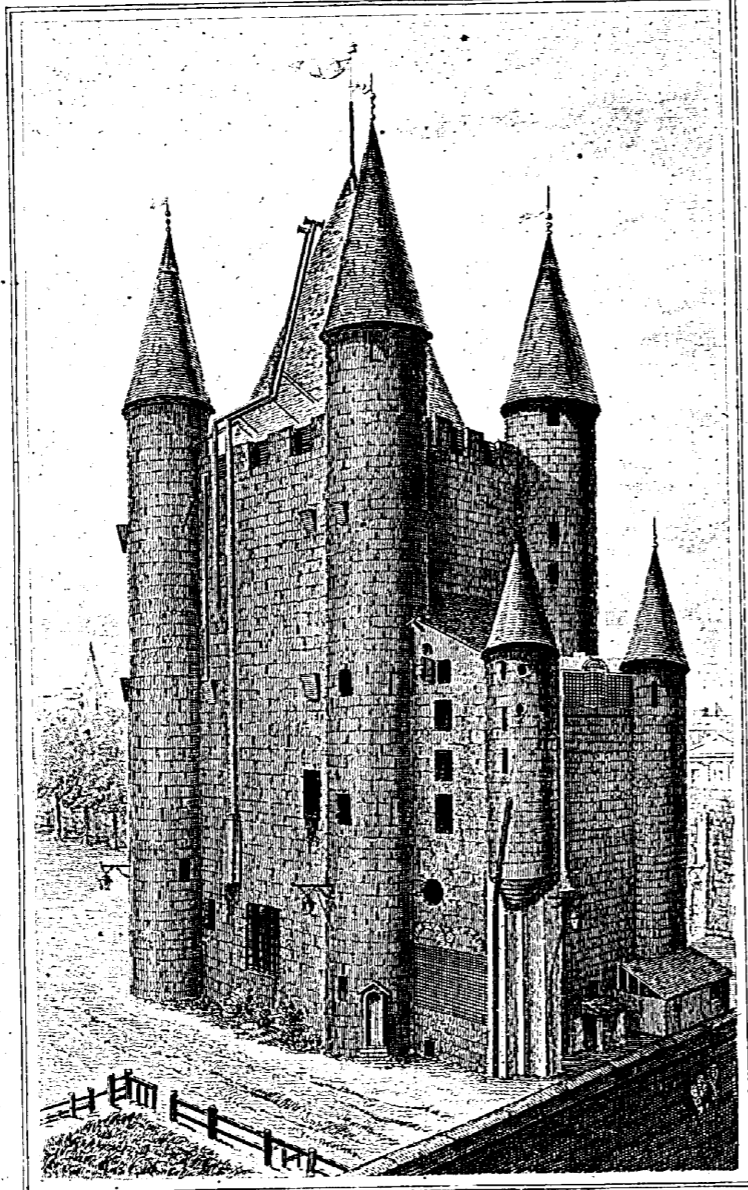


Animus meminisse horret...
(Ving.)

PARIS
C. BERTIN, ÉDITEUR
RUE SAINT-SULPICE, 6.

1861

Tous droits réservés.



La Cour du Temple.

INTRODUCTION.

La France, même de nos jours, a gardé le respect et le culte des vertus qu'en apparence elle pratique le moins ; c'est encore un hommage, et cet hommage nous semble à la fois plein de remords et plein d'espérances. On est bien près de revenir à ce qu'on plaint et à ce qu'on admire ; le regret est une des formes du repentir ; la pitié est presque une réparation, et les larmes qui montent du cœur ne retombent pas stériles sur la conscience.

Il y a donc comme un augure consolant dans le mouvement de vénération qui plus que jamais s'attache aux souvenirs de la royauté, dans les témoignages d'honneur qui se rendent au dévouement et à la fidélité pour les infortunes de la monarchie. Les noms au-

gustes de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de madame Elisabeth, de Louis XVII, de Marie-Thérèse, se représentent entourés d'une profonde, d'une pieuse sympathie. La conscience publique veut prendre sa revanche, non-seulement contre les crimes du dernier siècle, mais contre l'injustice et l'indifférence de temps moins éloignés. C'est elle qui, avec sa liberté et sa justice, prétend élever seule, dans son sanctuaire, les monuments de la douleur et de l'expiation; jalouse ainsi de racheter aujourd'hui par la solidarité des amendes honorables la solidarité des attentats qu'hélas! elle n'a pas su prévenir!

De là, et indépendamment de bien d'autres gages, la faveur remarquable qui accueille tous les écrits, tous les documents, tous les détails relatifs aux royales victimes de la Convention. On croirait volontiers assister aux généreux efforts de ce zèle qui guidait les premiers chrétiens sur la trace des héros de la foi et les animait à la recherche des précieux restes de ces grandes mémoires.

Or, rien ne nous semble mieux répondre à cette sollicitude que la publication nouvelle des récits de Cléry, que ces pages émanées du témoin le plus fidèle et le

plus sûr, et réellement dignes d'être appelées les *Actes des martyrs* du Temple.

Il n'y a plus à louer le *Journal* de Cléry. Cet écrit si simple, qui porte en soi la marque de la sincérité, a, dès le premier jour, et quel jour! pris sa place dans l'estime et la reconnaissance des hommes. Tout y est sans apprêt; tout y parle avec l'accent d'une incomparable franchise. Sans doute la main et le cœur qui ont tracé ces lignes sont émues: eh! qui ne l'eût été à de tels spectacles? Sans doute, le dévouement, l'abnégation, la fidélité percent à chaque ligne; mais n'est-ce pas tout ensemble et le plus noble honneur de l'écrivain et le plus beau titre du serviteur!

En même temps, dans sa calme retenue, dans sa naïve loyauté, comme cette narration est pénétrante! Non, il n'y a pas d'éloquence humaine, il n'y a pas de prestige de langage, qui égalent cette absence complète de prétention, cet heureux défaut d'art et d'habileté. C'est la vérité, la vérité pure, la vérité sublime de simplicité, brillante de son seul éclat, immortelle parce qu'elle est la vérité.

Non pas que Cléry fut un homme absolument sans lettres; son éducation, les liens héréditaires qui le des-

taient au service de la maison de France, avaient élevé et orné les dons naturels de son intelligence. Sa vertu fit le reste; et ce sentiment, mêlé de respect, d'affection, je dois dire davantage, de passion et de culte pour ses augustes maîtres, l'a improvisé historien, historien comme nul ne l'a été et ne le sera autant et aussi bien que lui.

Nous autres, quelle que soit l'énergie persistante de nos convictions, nous autres, ballottés par soixante années de révolutions, nous ne connaissons plus au même degré que nos pères ce magnifique attachement qu'inspirait la personne sacrée des rois. Les biens, le sang, la vie, tout leur appartenait; et en le leur donnant on n'estimait accomplir qu'un devoir étroit et ordinaire. Qu'était-ce lorsque, à ces obligations générales, venait se joindre le lien d'une confiance toute particulière, et qu'à la majesté du souverain s'ajoutait l'irrésistible bonté qui est l'apanage privilégié de la race de saint Louis? Alors, il y avait une sorte d'abdication volontaire de la part du serviteur envers son prince; il s'oubliait lui-même; il n'existait plus que pour son maître; il lui sacrifiait à chaque instant ce qu'il avait de plus cher, croyant ne jamais en faire assez et ne

demandant qu'à sa conscience et à Dieu la récompense d'une abnégation sans trêve et sans mesure. Cléry est l'un de ces beaux types et celui à qui la Providence a permis de paraître dans toute la grandeur d'une catastrophe jusque-là inouïe.

J'oserai dire que si la Royauté n'a jamais été plus sacrée qu'avec Louis XVI sur l'échafaud, jamais le dévouement personnel qu'elle inspirait n'a été plus grand qu'avec Cléry au Temple. Et j'ajouterai que c'est là un double enseignement que notre siècle doit recueillir, s'il veut remonter à la hauteur de ses destinées.

Le *Journal du Temple* est donc une des meilleures études à offrir aux générations présentes. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la présente édition a reçu tous les soins qui la doivent recommander aux suffrages publics.

Ce sont les petites-filles de Cléry qui l'ont préparée elles-mêmes. La gloire de leur aïeul est leur seul patrimoine, et elles le gardent avec une légitime et fière dignité.

Dans le trésor de leurs souvenirs de famille, elles ont puisé des richesses inédites. D'abord, la suite du *Journal du Temple*, c'est-à-dire le récit du temps

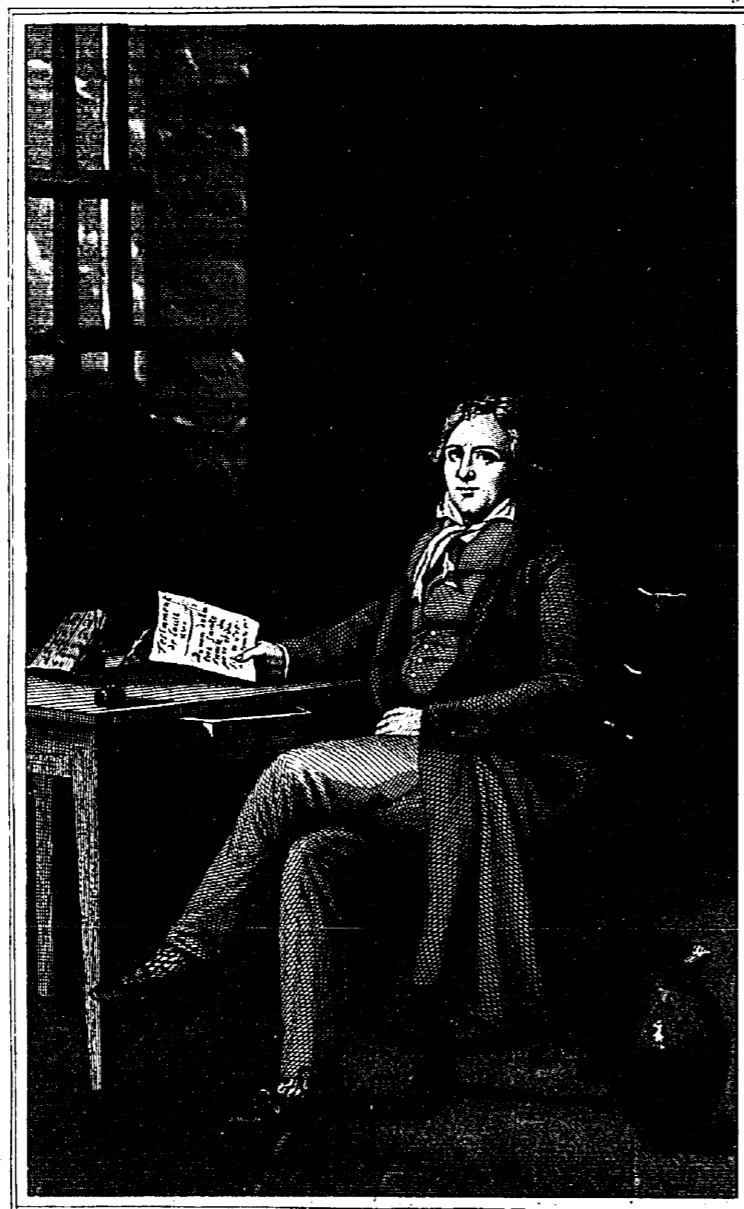
écoulé depuis le 21 janvier jusqu'à la mise en liberté de Cléry. Là encore, Cléry s'efface entièrement pour ne répéter que ce qui regarde la Reine, madame Elisabeth, madame Royale, l'infortuné Louis XVII. C'est un des chapitres les plus touchants de ces douleurs royales, dont l'amertume ne sera jamais assez dévoilée. Des notes, presque toutes nouvelles, viennent jeter une vive lumière sur des particularités intéressantes indiquées seulement dans le texte. On y remarquera toute la correspondance, si précieuse pour l'histoire, que valut à Cléry la publication du Journal du Temple; lettres de Louis XVIII, du comte d'Artois, depuis Charles X, de la reine de Naples, des princes, etc., etc., et, auparavant, actes de la Convention, actes de la Commune, etc. Les principaux de ces documents sont reproduits en *fac simile*, avec une perfection saisissante. De ces temps si féconds en horreurs et en héroïsmes, tout reparaît, tout revit avec une réalité consolante et terrible.

Enfin des gravures nombreuses reproduisent, d'après des miniatures authentiques, les portraits du Roi, de la Reine, du Dauphin, de madame Royale et de madame Elisabeth. Ces miniatures sont les dernières qui aient

pu être exécutées, puisque l'une d'elles a été achevée dans la tribune du *Logographe*. Le Temple, les dispositions intérieures et extérieures, les plans de la Tour et du jardin, permettent de suivre le récit avec un intérêt d'autant plus réel que les vestiges même de ce monument, consacré par le martyr, ont disparu. D'autres planches donnent le dessin de plusieurs objets qui ont appartenu à la famille royale, qui lui ont servi dans sa captivité et qui, légués à Cléry comme souvenirs, sont devenus des reliques inappréciables.

Tel est ce volume, qu'on a tâché de rendre digne et des infortunes sans exemple qu'il raconte, et de celui sur la tombe de qui l'orpheline du Temple a voulu qu'on inscrivit ce seul mot : au FIDÈLE CLÉRY.

HENRY DE RIANCEY.



Cléry à la Force.

VIE DE J.-B. CLÉRY.

Fidés multis spectata periclis.

Lorsqu'un écrivain aborde la sanglante histoire de nos révolutions, il est un épisode dont il transcrit le récit, sans que la critique ait à en retrancher un mot, tant la vérité s'y montre avec tous ses caractères : cet épisode, c'est la captivité du malheureux Louis XVI ; ce récit, c'est le journal de Cléry. — Qui le croirait pourtant ? l'envie a défiguré la biographie du serviteur dévoué, que Walter-Scott appelait le *courtisan du malheur* et la calomnie a osé attaquer celui dont la parole est pour tous une vérité. — Plus d'une fois sa famille s'est vue dans l'obligation de protester contre les affirmations d'historiens en renom qui, peu soucieux de leur dignité, reproduisaient des dires mensongers, sans s'inquiéter de leur source impure.

Cléry, dans son journal, s'est effacé complètement. Témoin de l'agonie du martyr de la royauté, il s'est oublié lui-même ; aussi les passions ennemies ou maladroites en ont fait tour à tour un *espion volontaire* des douleurs de la captivité du Temple ou un *républicain* de sentiment que la famille royale

avait converti par la grandeur de ses vertus. Dans l'un, comme dans l'autre cas, Cléry est un intrus auprès de ses maîtres bien-aimés; il a pris une place qui ne lui appartenait pas. Enfin, sans doute pour faire taire la reconnaissance et l'admiration, on a nié la descendance de ce serviteur dévoué: le public pourrait-il donc s'étonner qu'une biographie succincte de Cléry fût mise sous ses yeux et qu'une famille vint se glorifier d'avoir eu un tel père?

Cléry (Jean-Baptiste Cant Hanet¹) naquit à Jardy (grand parc de Versailles) le 11 mai 1759. Sa famille d'origine normande était depuis longtemps déjà, et à différents titres, attachée à la maison royale de France. Jean-Baptiste passa ses premières années auprès de son père qui exploitait un domaine royal; plus tard, il fut ainsi qu'un de ses frères, Louis, envoyé à Versailles pour y faire ses études dans la maison de M. Guiné. Bientôt Madame la princesse de Guéménée, gouvernante des enfants de France, qui protégeait d'une manière particulière la famille Hanet, appela auprès d'elle les deux jeunes gens et voulut qu'ils achevassent leur éducation à l'hôtel de Soubise.

Deux ans s'écoulèrent ainsi, et Jean-Baptiste avait dix-neuf ans, lorsque la Reine accoucha, le 19 décembre 1778, d'une fille, Marie-Thérèse-Charlotte. Madame la princesse de Guéménée plaça aussitôt Louis Hanet auprès de la jeune Princesse, parce qu'elle voulait réserver Jean-Baptiste pour le service d'un Dauphin que le ciel ne pouvait refuser aux vœux de la France. En attendant, elle l'attacha à son secrétariat particulier, où elle crut devoir le laisser encore lorsque naquit le premier

¹ Le nom de Cléry vient d'une propriété de ce nom que possédait le grand-père de Jean-Baptiste, et qu'il avait pris pour se distinguer de ses frères.

Dauphin, en 1781, tout en lui réservant une place de valet de chambre. Cette position paraissait tellement assurée qu'elle fut un des titres que Cléry fit valoir pour obtenir la main de mademoiselle Duverger, artiste déjà célèbre, admise depuis l'âge de quatorze ans aux Concerts particuliers de la Reine, puis musicienne de la Chambre du Roi et des Concerts spirituels de la Cour. Le mariage allait se conclure, lorsque Madame la duchesse de Polignac fut appelée à remplacer Madame la princesse de Guéménée qui s'était démise de sa charge. La nouvelle gouvernante s'empressa de donner toutes les places vacantes dans la Maison des Enfants de France, et Cléry se trouva oublié. La Reine, instruite de cette circonstance, voulut que le mal fût réparé, et, pour cela, nomma de suite et par avance Cléry valet de chambre de l'Enfant de France à naître; elle accompagna cette faveur des paroles les plus bienveillantes¹. C'est en vertu de cette nomination anticipée que Cléry fut attaché à Louis-Charles, duc de Normandie, né le 27 mars 1785. — Nous n'avons insisté sur ces détails que pour répondre à ceux qui ont fait de Cléry un serviteur imposé et inconnu à la Famille Royale.

En 1788, un malheur domestique vint frapper la famille Hanet: son chef mourut laissant huit enfants; les deux aînés

¹ Nous insérons ici copie de la lettre de nomination dont nous possédons l'original, parce qu'elle résout un des problèmes de la vie de Cléry.

Lettre de Monsieur Lagrézes au nom de Madame la duchesse de Polignac.

Versailles, 1^{er} décembre 1784.

Madame la duchesse de Polignac, Monsieur, me charge de vous faire part de votre nomination à une place de valet de chambre de l'Enfant de France à naître, et je suis fort aise d'avoir cette nouvelle à vous annoncer.

Je suis très-parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

N. LAGRÉZES.

étaient placés, comme nous l'avons vu, dans la maison des Enfants de France; deux autres étaient auprès du Roi de Prusse; mais quatre étaient encore en bas âge; d'un commun accord, Louis fut déclaré tuteur des mineurs et chargé du règlement de toutes les affaires de la famille.

Le premier événement important de la vie de Cléry comme valet de chambre du duc de Normandie, devenu Dauphin par la mort de son frère arrivée au commencement de 1789, eut lieu lorsque le peuple de Paris vint arracher le Roi de Versailles: Cléry, forcé de suivre à pied, ne put arriver assez à temps pour recevoir son jeune maître à sa sortie de voiture; ce fut un inconnu qui le prit dans ses bras. La Reine, sortant de voiture à son tour et n'apercevant pas le Dauphin, fut saisie de frayeur, crut à un enlèvement et poussa un cri de désespoir maternel. Mais déjà Cléry était à son poste, et l'Auguste Mère, rassurée par sa présence, comprit enfin l'action de l'inconnu et sut le remercier avec cette effusion si touchante chez ceux qu'on croit d'ordinaire au-dessus des émotions communes.

A partir de cette époque, Cléry dut habiter Paris, et ne se rendit auprès de sa famille que dans les intervalles de son service. Il raconte dans son journal les divers incidents qui précédèrent et suivirent la journée du 10 août. Echappé à grand-peine et blessé, il n'arriva qu'à sept heures du matin, le lendemain, à Juvisy, où sa femme habitait avec ses enfants. « Une » fièvre ardente, dit-il dans un mémoire au Roi Louis XVIII, se » joignit à ma blessure et me força de garder le lit pendant » trois jours. Tourmenté et agité sans cesse par la crainte que » me donnoit le sort du Roi et de sa Famille, je fis taire mes » souffrances et partis pour Paris; j'appris que le Roi venoit » d'être conduit au Temple et je tentai inutilement les moyens » d'y parvenir. Le 20 août, je fus informé que l'on avoit enlevé » dans la nuit toutes les personnes qui avoient suivi le Roi et sa

» Famille dans le Temple; qu'après avoir été interrogées à la » Commune, toutes avoient été conduites à la prison de la Force, » à la réserve de M. Huë qui fut conduit au Temple pour y » servir le Roi... Instruit de ces événemens, je résolus de » faire tous mes efforts pour parvenir auprès de Monsieur le » Dauphin... Mon embarras étoit extrême: ne connaissant nul- » lement Pétion; d'ailleurs, étant attaché à la famille Royale, » cela devoit être un motif d'exclusion. Je m'informai des per- » sonnes qui alloient le plus assidûment chez lui; on me nomma » un journaliste, depuis membre de la Convention, un juge de » paix de la section Bonne-Nouvelle, où j'avois demeuré, et un » chef de légion que j'avois eu occasion de voir aux Thuilleries » lorsqu'il faisoit le service auprès du jeune prince. J'allai voir » ces trois personnes, et après les avoir instruites des motifs de » mes démarches, je les priai d'appuyer ma demande auprès » de Pétion. Je lui fus présenté le lendemain 24. Pétion reçut » mon mémoire et me promit de s'en occuper. Ce fut la pre- » mière et la dernière fois que je le vis. Après m'avoir fait » sentir toute l'importance et les dangers de ma démarche, » il me dit qu'il doutoit que le Conseil de la Commune y con- » sentit, parce qu'ayant appartenu à la Famille Royale, c'étoit » un motif d'exclusion. Je lui citai M. Huë qui venoit d'être en- » voyé auprès du Roi par ce même Conseil; j'ajoutai que s'il » m'accordoit ma demande, je desirois qu'il en fit part au Roi, » ne voulant pas entrer dans le Temple, sans le consentement » de Sa Majesté et être sûr que mon service auprès de son fils » lui seroit agréable. Pétion me promit de s'occuper de cette » affaire avec Manuel qui étoit alors Procureur de la Commune » Le lendemain 25, je me présentai chez le Maire; aucune » réponse; j'y retournai le 26: il me fit dire par son secrétaire » d'aller au Conseil du Temple trouver Manuel. Arrivé au Tem- » ple, on me fit part que Pétion venoit d'écrire au Roi relati- » vement à ma demande et qu'il falloit repasser dans la soirée

» pour savoir la réponse. Je revins sur les sept heures du soir :
 » on me dit que le Roi avait agréé ma demande, et que l'on
 » avoit envoyé sa réponse au Conseil de la Commune. Pré-
 » voyant que si cette réponse du Roi étoit lue au Conseil Géné-
 » ral, je ne serois point admis au Temple, j'allai sur le champ
 » trouver Manuel, je lui fis part de mes craintes. Il alla re-
 » tirer la lettre des mains du Président qui n'en avoit pas en-
 » core pris lecture, lui dit que c'étoit une méprise. Il me con-
 » duisit ensuite au Conseil du Temple, où après une délibéra-
 » tion d'environ une demi-heure, à laquelle je n'assistai pas, je
 » fus introduit dans la Tour (le 26 août à neuf heures du soir ¹).»
 A partir de ce moment, jusqu'à la mort de Louis XVI, la vie
 de Cléry appartient à l'histoire même de la captivité du Roi
 et nous n'avons pas à la dire. « Le jour de la mort du Roi, dit
 Cléry dans son mémoire au roi Louis XVIII, Sa Majesté, après
 m'avoir donné sa sainte bénédiction que je reçus à genoux, me
 dit entre autres choses : *« Je suis content de vos soins pour moi,
 prenez courage, ne vous abandonnez pas à la douleur; je vais
 demander à la Commune qu'elle vous laisse auprès de mon fils;
 vous seul avez été témoin de mes souffrances; ne lui cachez ja-
 mais la vérité, souvent il en coûte trop de l'ignorer..... »*

« Aussitôt après la mort du Roi, je fus enfermé dans une
 » des petites Tours du Temple, et, pendant près de deux mois, je
 » craignis à chaque instant que le fer ou le poison ne fit dispa-
 » roître le seul homme qui avoit été témoin de tous les forfaits
 » exercés sur la personne sacrée du Roi. On me fit sortir de la
 » Tour dans les premiers jours du mois de mars 1793, et on
 » m'envoya par-devant Garat, ministre de la justice. Il m'en-
 » joignit de quitter Paris et de rester à la campagne avec ma

¹ Cléry avait trente-trois ans à son entrée au Temple (A).

Je profite de ce dernier moment
 une chère amie pour te dire en
 téraiges & te tenir avec courage
 ton es malheur qui peuvent nous
 accabler, nous trancher bientôt au
 moment, avec justice de honneur
 Join te rendre un groupe ou tu
 te preres pour toujours, sin serun
 dans ta destinee si constante dans
 l'incite que tu es toujours en pour
 notre cher Mizette, coute's vous
 mutuellement de mon absence
 de son des efforts pour retirer ton
 Malheur, esprit de sa tristesse
 que je vais parler de jours tristes
 en David sur un, j'ingie, notre ramon

occupé ton temps de nous ensem
 que tu suis redoubler pour eux
 ils serun un jour te consolation
 ils amon le cœur de leur pain.
 rappelle moi serun à un coup
 et marque lui l'impérissibilité de lui
 donne moi mes de l'horrible.
 adieu mon amie te t'embrasse de
 tout mon cœur. adieu ton pour
 et ta me de mes aspects en de
 lui que malgré mon chagrin je
 joins bien port & de souffrance.
 adieu j'embrasse de phni
 en 23 Malherbe.

» famille ; il m'invita à la plus grande circonspection parce
» que le Gouvernement avoit les yeux sur moi. Je réclamai
» mes propres effets qui avoient été mis sous les scellés avec
» ceux que le Roi m'avoit laissés par son testament. Il me dit
» de garder le silence sur cet objet, et je m'en retournai chez
» moi n'ayant plus ni linge ni vêtemens. Quelques jours après
» ma sortie du Temple, des personnes de distinction me firent
» proposer de passer en Angleterre avec la plus grande sûreté ;
» que là je pourrois donner quelques détails sur tout ce qui
» s'étoit passé dans l'intérieur du Temple et que je serois à
» l'abri de toute persécution. Ces personnes ajoutoient qu'elles
» déposeroient chez un notaire une somme assez considérable
» pour assurer l'existence de ma femme et de mes enfans. Je
» répondis que mon devoir étoit attaché à la destinée de mon
» jeune Roi et de sa famille, et que, tant qu'ils seroient en-
» fermés dans la Tour, je ne quitterois pas les environs de
» Paris. »

En effet, Cléry, tantôt par Turgis, tantôt par quelques officiers municipaux dévoués, resta en communication avec les Augustes prisonniers, jusqu'à la translation de la Reine à la Conciergerie ; à ce moment, les dénonciations et les visites domiciliaires, qui en étoient la suite, devenant plus fréquentes augmentèrent les alarmes des amis de Cléry. Son frère Louis vint lui offrir les moyens de fuir les dangers qui le menaçaient ; cette démarche ne réussit pas plus que la première. — Vers la fin du mois d'août, un de ses amis, M. Galley, libraire, vint aussi le trouver et lui apporta un journal où il étoit dit qu'il avoit servi d'intermédiaire entre les Girondins et le Roi. « Vous voyez, » dit M. Galley, que vous courez le plus grand danger ; fuyez, » je vous en conjure ; voici de l'argent et je me charge de » vous avoir un passeport. » « Je le remerciai, dit Cléry, en lui » faisant la même réponse que ci-dessus. Environ quinze jours » après, douze gendarmes vinrent pendant la nuit m'arracher à

» ma famille pour me conduire à la prison de la Force (B), où je restai près d'un an ¹. » Madame Cléry, accouchée prématurément, depuis sept jours, suivit à pied la charrette qui emmena son mari, et ne voulut plus dès lors s'éloigner de Paris, pour être à même de venir en aide à celui qu'elle aimait, et comme épouse et comme royaliste enthousiaste. Elle laissa le soin de ses enfants à sa belle-mère et ne prit avec elle que sa fille aînée : une amie dévouée vint partager ses fatigues et la soutenir dans ses efforts. Chaque nuit elle rôdait autour de la Force, épiant la sortie des prisonniers destinés à mourir, et elle ne se retirait qu'après s'être assurée que son époux bien-aimé n'était pas compris dans la *fournée*. Treize fois Cléry fut porté sur la liste fatale, treize fois des mains vigilantes effacèrent son nom : madame Lebeau, concierge de la Force, affirmait aux Représentants que depuis longtemps Cléry n'était plus sous sa garde. On sait quelle confusion existait alors, même dans les prisons, et on n'ignore pas que plus d'un prisonnier a dû la vie à sa persistance à ne pas répondre à son nom.

La mort de Robespierre rendit quelque espoir à la famille de Cléry : sa femme multiplia ses démarches. Un représentant, tout-puissant alors, promit son appui ; mais à cette condition que madame Cléry lui ferait entendre quelques-uns de ces morceaux qui jadis avaient charmé la Reine. Quoi de plus simple aujourd'hui et comprendrait-on même une hésitation ! Cependant... et cela dit assez combien les âmes étaient ardentes à la foi politique... Madame Cléry refusa de se faire entendre pour charmer les oreilles d'un *régicide*. Il fallut tromper cette royaliste dévouée : dans une maison tierce, une discussion musicale adroitement amenée lui fit prendre sa harpe,

¹ Tiré du Mémoire au Roi.

et, une fois qu'elle eut fait résonner les cordes de l'instrument harmonieux, elle se laissa aller à l'inspiration toujours puissante chez elle ; bientôt les applaudissements éclatèrent ; bientôt aussi un ami lui remettait l'ordre de mise en liberté de son mari ¹.

Cléry se trouvait sans ressources lorsqu'il sortit de prison ; il chercha une place, et parvint à entrer dans un des bureaux de la liquidation des subsistances de la ville de Paris ; mais les émoluments de cette place étant insuffisants, il fut obligé de vendre la plus grande partie de ses effets. Ainsi se passèrent les premiers mois de 1793.

La mort de Louis XVII, arrivée en juin, vint concentrer l'attention sur Madame Royale, désormais seule prisonnière : la Convention qui avait déjà tenté d'adoucir les derniers moments du jeune Roi (C), permit à madame de Mackau, à madame de Tourzel et à mademoiselle Pauline, sa fille, de visiter la jeune Princesse, qui fut autorisée à se promener dans le jardin du Temple. M. Huë et Cléry louèrent une chambre qui leur permettait de l'apercevoir. Bientôt des romances écrites par M. Lepitre sont mises en musique par madame Cléry ², et de véritables concerts charment la captive aux heures de ses promenades, lui rappellent que des amis prient pour elle, et souvent lui donnent des renseignements précieux. Nous ne citerons ici qu'une strophe :

Calme-toi, jeune infortunée,
Ces portes bientôt vont s'ouvrir ;

¹ Sur le registre de la maison d'arrêt de la Force on ne trouve que ces mots : *mis en liberté le 22 thermidor, par ordre du Comité de Sûreté Générale.*

² Cinq de ces romances furent publiées à la Restauration ; nous joignons ici celle que la Reine fit chanter à ses enfants devant M. Lepitre, un jour qu'il était de service au Temple.

Bientôt de tes fers délivrée,
 D'un ciel pur tu pourras jouir.
 Mais, en quittant ce lieu funeste
 Où régna le deuil et l'effroi,
 Souviens-toi du moins qu'il y reste
 Des cœurs toujours dignes de toi.

Lorsqu'il y eut lieu de supposer que Madame Royale allait être échangée, Cléry, qui, depuis sa sortie de la Force, avait vainement tenté de pénétrer au Temple, convaincu par ses démarches qu'on accorderait difficilement à la jeune Princesse d'emmener en Allemagne les personnes qu'elle choisirait, et que lui, Cléry, serait positivement refusé si Son Altesse Royale le désignait, résolut alors de se rendre à Strasbourg et d'attendre dans cette ville le passage de Madame Royale. « Je » priai madame la baronne de Mackau, dit-il, de vouloir bien » faire part à cette princesse de ma résolution et de lui demander son agrément. Madame eut la bonté d'approuver mon » projet et ajouta même des choses infiniment flatteuses pour » moi; elle daigna s'informer, jusqu'à ce que je la rejoignisse, » comment je pourrais exister et faire la dépense d'un aussi long » voyage. Sur quoi j'avois prévenu madame la baronne de » Mackau que je venois de vendre une petite maison de campagne, qui étoit ma dernière ressource, pour la somme de » 55,000 livres en assignats, dont la moitié me produisit 50 » louis en or, et l'autre moitié je la laissai à ma famille. J'avois » aussi prié madame la marquise de Tourzel et mademoiselle » de Tourzel de parler à Madame Royale de mon départ: elles » me rapportèrent les mêmes réponses de cette auguste Princesse¹. » Cléry, ainsi assuré du consentement de Madame,

¹ Tiré du Mémoire au Roi.

partit de Paris le 5 octobre 1793, pour Strasbourg où il avoit obtenu d'être envoyé comme inspecteur comptable d'ordre; il vouloit, grâce à cette fonction, éloigner tous les soupçons et préparer ses moyens de fuite. A Strasbourg, il retrouva son frère Louis auquel il confia tous ses projets. C'est aussi dans cette ville qu'il classa les notes écrites furtivement au Temple et qui constituent son *Journal*.

Le 23 décembre, il reçut une lettre de sa femme qui lui apprenait, par l'ordre de madame de Mackau, le départ de Madame Royale; une seconde lettre, celle-ci de M. Huë, vint confirmer le dire de la première. Cléry, grâce au dévouement de son frère, se met aussitôt en route, et, voyageant nuit et jour, peut rejoindre Madame à Wels, à trente-six lieues de Vienne.

L'auguste Princesse le charge aussitôt d'une mission pour le roi Louis XVIII, alors à Vérone: Cléry fut reçu comme un ami par le frère du Martyr du Temple, qui le pressa longtemps sur son cœur et le combla de témoignages d'affection.— A son retour auprès de Madame, à Vienne, Cléry, que tous les étrangers traitaient comme le héros du dévouement, devint un objet d'envie pour quelques personnes. « Heureusement, dit-il, je trouvai dans le cœur et les procédés de » Monseigneur de Nancy (M. de la Fare¹), tout ce que je pouvois souhaiter; et l'amitié de M. Huë, qui lui-même manqua d'être enveloppé dans cette incroyable intrigue, me soutint courageusement dans cette épreuve². » Nous passons rapidement sur cette époque: Cléry ne voulut confier qu'au Roi les motifs de la conduite des personnes qui tentèrent de

¹ Pendant toute l'émigration, et jusqu'à sa mort, Mgr de Nancy a porté aux enfants de Cléry l'intérêt le plus bienveillant.

² Tiré du Mémoire au Roi.

l'éloigner de ses maîtres; sa famille, respectant ses volontés, saura garder le secret dont tout lui fait un devoir.

Le Roi avait honoré Cléry du titre de premier valet de chambre, mais en le dispensant en même temps des devoirs de sa charge. La Reine Marie-Joséphine, juste appréciatrice du caractère de Cléry, fut heureuse de le voir nommé *Commissaire Général de sa Maison* lorsqu'elle se rendit aux eaux de Pyrmont.

Cependant l'Europe, avide de connaître les douleurs du Temple, attendait toujours le *Journal de Cléry*: le manuscrit avait été laissé à Strasbourg, entre les mains de mademoiselle Hélène Kugler (depuis madame Duprenil). Cléry, autorisé par le Roi à faire imprimer ce récit, pria mademoiselle Kugler de le lui faire passer; cette demoiselle, n'osant se confier à personne, copia elle-même le manuscrit feuille par feuille sur petit papier à lettres, ce qui en facilita l'envoi. Cléry le rédigea¹ et le présenta au Roi alors à Blankenbourg: le prince inscrivit de suite sur la première page ce vers de Virgile.... *Animus meminisse horret*. Enfin, pour répondre dignement aux attaques de l'envie, le Roi donna comme devise au fidèle serviteur ces mots significatifs: *Fides multis spectata periculis*.

Heureux de ces preuves si délicates de l'approbation royale, Cléry partit pour Londres; le gouvernement autrichien s'op-

¹ Les détracteurs de Cléry ont nié qu'il fût l'auteur du *Journal du Temple*: quelques-uns en ont attribué la rédaction à Mgr l'évêque de Nancy, d'autres à M^{me} la comtesse de Schomberg, laquelle est demeurée tout à fait inconnue à la famille de Cléry. Ceux qui ont pu avoir une pareille opinion étaient sans doute sous le coup de l'émotion qu'ils avaient ressentie à la lecture du *Journal*; ils croyaient subir un effet de l'*art d'écrire*, lorsqu'ils subissaient le contre-coup d'une grande infortune simplement exposée; l'ancien attaché au secrétariat des Enfants de France devait avoir assez d'instruction pour raconter ce qu'il avait vu.

posait à ce que l'impression eût lieu dans ses États. Voici la traduction de la note écrite à la dernière feuille du manuscrit, qui avait été déposé à la Chancellerie:

« L'impression de ce manuscrit ne peut être permise ni à Vienne, ni même dans les endroits dépendants de ces États où il se trouverait des imprimeries. Cependant l'auteur est libre de le faire imprimer hors des États autrichiens. »

Signé OLIVA. *Manu propria.*

Vienne, 30 novembre 1707.

Cléry trouva en Angleterre les plus grands encouragements: son journal parut simultanément en français et en anglais, et les éditions s'enlevèrent rapidement. (D.)

Le Roi attendait ce moment pour donner à Cléry un nouveau témoignage de sa gratitude royale: il le nomma *Chevalier de Saint-Louis*. Voici la lettre qui notifiait à Cléry cette magnifique récompense:

Mittau, ce 11 juillet 1708.

« Si quelque chose, mon cher Cléry, pouvait augmenter en moi le sentiment que les malheurs de ma famille excitent, votre ouvrage que je viens de recevoir eût produit cet effet. Il y a longtemps que je cherche, non le moyen de vous récompenser, des services comme les vôtres trouvent leur récompense en eux-mêmes, mais celui de me satisfaire, en vous donnant une marque d'honneur qui puisse attester à la fois votre courageuse fidélité et ma reconnaissance: je crois l'avoir trouvé. La devise de l'ordre de Saint-Louis fait assez connaître que Louis XIV l'institua pour être

» le prix de la valeur; s'il ne la destina qu'aux services militaires, c'est que les preuves les plus éclatantes de la vertu qu'il voulait récompenser, semblaient réservées à la profession des armes. Mais pouvait-il prévoir le sort qui attendait ses descendants?... Vous avez montré non moins de courage dans la prison du Temple, que le guerrier qui brave la mort au champ d'honneur, et en vous accordant la décoration qui lui sert de récompense, je ne blesse point l'esprit de cette noble institution. Je regretterais de ne pouvoir vous armer chevalier de ma propre main, si je ne croyais augmenter le prix d'un don qui vous sera transmis par celle de Monsieur¹; et Louis XVI, du séjour où ses vertus l'ont placé, applaudira au sentiment de ses frères réunis pour honorer de concert celui de ses sujets qui lui a donné, jusqu'à ses

¹ Copie de l'ordre du Roi à Monsieur :

DE PAR LE ROI,

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
• Ordonnons à Monsieur, notre Frère, de Recevoir, en notre Nom, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, le Sieur Jean-Baptiste-Cant Hanet Cléry, en considération du zèle, de la fidélité et de l'attachement dont il a donné des preuves à notre infortuné Frère et Roi et à sa famille pendant sa captivité dans la prison du Temple, et de lui délivrer un certificat de Réception, après avoir reçu de lui le Serment voulu par les statuts dudit Ordre.

» Donné à Mittau le premier juillet de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-huit et de notre règne le quatrième.

» LOUIS. »

Par le Roi,

Le comte de LA CHAPELLE.

A Mittau ce 11 juillet 1798.

Si quelque chose, mon cher Cléry, pouvoit augmenter en moi le sentiment que les malheurs de ma famille y excitent, votre ouvrage que je viens de recevoir, eût produit cet effet. Il y a longtemps que je cherche, non le moyen de vous récompenser, des services comme les vôtres trouvent leur récompense en eux-mêmes, mais de me satisfaire en vous donnant une marque d'honneur qui puisse attester à la fois votre courageuse fidélité et ma reconnaissance; je crois l'avoir trouvé. La devise de l'Ordre de S^t Louis fait assez connaître que Louis XIV l'institua pour être le prix de la valeur, s'il ne se destina qu'aux services militaires, c'est que les preuves les plus éclatantes de la vertu qu'il vouloit honorer, sembloient réservés à la profession des armes. Mais pouvoit-il prévoir le sort qui attendoit ses descendants? - - - Vous avez montré non moins de courage dans la prison du Temple, que le guerrier qui brave la mort au champ d'honneur et en vous accordant la décoration qui lui sert de récompense, je ne blesse point l'esprit de cette noble institution. Je regretterais de ne pouvoir vous armer chevalier de ma propre main si je ne croyais augmenter le prix d'un don qui vous sera transmis par celle de Monsieur, et Louis XVI du séjour où ses vertus l'ont placé, applaudira au sentiment de ses deux frères réunis pour honorer de concert celui de ses sujets qui lui a donné jusqu'aux derniers moments des marques d'un dévouement à toute épreuve.

Soyez bien sûr, mon cher Cléry, de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS.

Cléry!

» derniers moments, des marques d'un dévouement à toute
» épreuve.

» Soyez bien sûr, mon cher Cléry, de tous mes sentiments
» pour vous.

» *Signé Louis.* »

Comme on le voit par la missive Royale, Cléry devait être armé chevalier par *Monsieur* auprès duquel il se trouvait à Edimbourg, au moment où le Roi écrivait ; mais malheureusement une mission l'obligea à partir pour l'Allemagne trois jours avant l'arrivée de la lettre. *Monsieur* s'empressa de la lui faire tenir à Vienne et lui écrivit par le même courrier :

Edimbourg, ce 13 novembre 1798.

« Vous aurez jugé facilement, mon cher Cléry, combien j'ai
» regretté de n'avoir pas retardé de quelques jours votre dé-
» part d'Edimbourg ; j'aurais eu le plaisir de remplir moi-même
» les intentions du Roi à votre égard, et je vous connais trop
» bien pour ne pas être sûr que votre satisfaction aurait encore
» été augmentée en recevant de ma main la décoration honora-
» ble dont votre courageux dévouement vous a rendu si digne.

» L'ordre du Roi ne m'est parvenu que trois jours après que
» vous avez été embarqué, et étant obligé de le renvoyer à Mit-
» tau, j'ai même été privé de la consolation de vous annoncer
» cette grâce ; mais comme je suis informé que le Roi ne vous a
» envoyé qu'une copie de sa lettre, je veux au moins que ce soit
» par moi que vous receviez l'original, et je le joins ici, ainsi
» que l'ordre qui m'était adressé. J'ai jugé que vous seriez bien
» aise de conserver l'un et l'autre.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que je partage de bon cœur
» tous les sentiments de mon frère. Le temps que vous avez

» passé près de moi vous a mis à portée d'apprécier l'affection et la confiance que vous m'avez inspirées.¹

» J'ai reçu votre lettre du 27 septembre et je l'ai lue avec le plus vif intérêt; vous avez parfaitement rempli mes intentions, et j'aime à vous dire combien je me loue de la confiance que je vous ai marquée. »

(Ici se trouve une page et demie de correspondance chiffrée que nous ne nous permettons pas de publier.)

« Adieu, mon cher Cléry, comptez pour la vie sur les sentiments bien tendres qui m'attachent à vous.

» C. P.

» J'ai lu avec autant de plaisir que d'attendrissement la charmante lettre que vous avez reçue de la Reine de Naples. » (E.)

Le Roi, instruit du contre-temps qui avait privé Cléry de l'honneur d'être armé par Monsieur, ne voulut pas que son fidèle serviteur attendît plus longtemps, et chargea M. le comte de Bercsény de le remplacer pour cette cérémonie ¹.

¹ Copie du procès-verbal dressé par M. le comte de Bercsény, à cette occasion :

« Nous comte de Bercsény, Magnat de Hongrie, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Commandeur des Ordres Royaux du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, etc., etc., Certifions avoir reçu le Sieur Jean-Baptiste Cant Hanet-Cléry, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Conformément à l'ordre de Sa Majesté, en date du premier juillet, qui lui accorde cette grâce en considération de sa fidélité au service du Roi Louis seize, pendant sa captivité à La Tour du Temple, en foi de quoi lui avons donné le présent Certificat pour lui Servir et Valoir ce que de Besoin lui sera. Fait à Vienne en Autriche, le treize Octobre mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

» Le Cte de BERCSÉNY. »

Ont signé comme témoins,

Mis de la VAUPALIÈRES,
Le duc de CROY.

J'ai eu, Monsieur, l'honneur de prendre les ordres de Madame de France au sujet du journal que vous avez rédigé. Madame m'a chargé de vous dire que, dans tout ce que vous avez rapporté et dont cette Princesse a pu être instruite, elle a reconnu l'exacte vérité des faits et les preuves soutenues de votre zèle pour le service des Augustes auteurs de ses jours.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

†. A. L. H. De la Fare, Evêque de Nancy

Vienne 28 décembre 1797.

M. Cléry, Valet de Chambre du Roi.

A ce témoignage si éclatant, ajoutons que Madame Royale avait voulu elle-même attacher en quelque sorte le sceau de l'authenticité au récit de Cléry en lui faisant écrire par Monseigneur de la Fare la lettre suivante :

« J'ai eu, Monsieur, l'honneur de prendre les ordres de Madame de France au sujet du journal que vous avez rédigé. »
» Madame m'a chargé de vous dire que, dans tout ce que vous avez rapporté et dont cette princesse a pu être instruite, »
» elle a reconnu l'exacte vérité des faits et les preuves soutenues de votre zèle pour le service des Augustes auteurs de »
» ses jours.

» J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, »
» Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» † A. L. H. DE LA FARE, évêque de Nancy. »

Vienne, 28 décembre 1797.

M. Cléry, Valet de Chambre du Roi.

Vers la fin de 1801, Cléry pressé du désir de revoir sa famille et de mettre ordre à ses affaires, demanda l'agrément du Roi et celui de Madame Royale, devenue duchesse d'Angoulême, pour se rendre en France. Ce fut Monseigneur de la Fare qui transmit la réponse.

Vienne, 23 décembre 1801.

« Je suis chargé, Monsieur, par Madame la Duchesse d'Angoulême, de vous faire connoître les intentions de Son Altesse Royale relativement au projet de voyage que vous lui avez soumis. Voici l'extrait de la lettre dont cette Princesse m'a honoré le 28 novembre :

« M. Cléry est à Vienne; il m'expose que l'état de ses affaires, et les prières de sa famille l'engagent à aller à Paris, y passer deux mois: il me demande ma permission et celle du Roi. J'en ai parlé à mon Oncle, qui ne s'y oppose pas du tout, et moi je ne désire que ce qui peut contribuer au bien d'un fidèle serviteur comme lui. Ainsi, je vous prie de lui dire que j'ai reçu sa lettre; que le Roi et moi ne nous opposons pas à son voyage; que nous lui conserverons les mêmes sentiments et désirons toujours qu'il soit heureux; que nous n'avons pour le présent aucune commission à lui donner; que je serai toujours bien aise de le revoir, mais que ma position ne me permettant point de l'appeller à Varsovie en ce moment, j'approuve fort qu'il aille en France, et désire qu'il puisse y arranger ses affaires à sa satisfaction; que je connois trop ses sentiments pour craindre que ce voyage leur fasse le moindre tort. Voilà ce que je vous prie de lui dire. »

« J'ai un vrai plaisir, Monsieur, à vous communiquer ces dispositions que Son Altesse Royale exprime d'une manière si honorable pour vous.

» J'ai l'honneur d'être, avec un très-sincère attachement,
» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» † A. L. H. DE LA FARE, Evêque de Nancy. »

Cependant diverses circonstances empêchèrent alors Cléry de partir pour la France; mais il vit arriver auprès de lui son fils aîné, qui fut admis aux Cadets de Marie-Thérèse.

Ce fut en mai 1803 que Cléry put enfin se rendre en France, où il pénétra sous un nom supposé, car le sien était inscrit sur la liste des émigrés. Il comptait y séjourner jusqu'au mois d'octobre, mais une circonstance inattendue vint précipiter son départ: Madame Campan le reconnut et ne craignit pas de

servir d'intermédiaire à des offres qui offensèrent sa loyauté et lui firent craindre pour sa sûreté*.

Cette seconde séparation fut d'autant plus douloureuse pour madame Cléry, que son mari emmenait avec lui sa fille aînée, pour la conduire en Pologne auprès de Madame la duchesse d'Angoulême qu'elle ne quitta plus qu'en 1830: à cette funeste époque, Madame la Dauphine ne voulut pas accepter le dévouement de toute sa maison et n'emmena avec elle dans ce troisième exil que la seule de ses femmes qui ne fût pas mère de famille.

Après quelques mois de séjour à Varsovie, Cléry revint habiter Vienne. Sa santé gravement compromise depuis sa captivité s'altéra alors tout-à-fait, l'inquiétude pour la vie de son dernier fils² venait encore accroître ses souffrances. La guerre sévissait alors, et Charles Cléry, cornette dans le régiment du prince Czartorisky, le laissait trop souvent sans nouvelles; c'est à sa fille aînée qu'il confiait ses angoisses:

« Je te marquois, lui écrivit-il en 1805, que j'ai reçu des nouvelles de ton frère. Il se portoit bien alors, mais depuis je suis inquiet; il m'avoit promis de m'écrire et je n'ai point reçu de lettre. Il s'est passé quelques mauvaises affaires dans les environs d'Ulm, où il étoit; je suis depuis deux jours en recherche pour savoir si son régiment et celui de

* « Je fus chargée, dit M^{me} Campan, d'offrir à Cléry la place de premier chambellan de Joséphine... Je lui députai mon mari... Cléry parut lui-même peu après. — Eh bien! mon cher Cléry, quelle est votre réponse? — Ma voiture est prête, Madame; je pars à l'instant. — Ah! je vous reconnais bien là; je m'y attendais. — Cette conduite a singulièrement irrité le premier consul. »

¹ Depuis Madame Cléry de Gaillard.

² Cléry avait perdu ses deux plus jeunes fils depuis son retour à Vienne.

» M. Perronet¹ ont donné. » — Puis le 26 : « Je n'ai point
 » de nouvelles de ton frère; les détails de la dernière affaire
 » sont arrivés et je ne trouve pas son nom parmi les morts, ni
 » les blessés, ni les prisonniers. C'est bien insouciant de ne
 » pas m'écrire pour me tranquilliser. »

En 1806, Cléry appela auprès de lui sa seconde fille²; il voulait aller au-devant d'elle jusqu'à Passau, et embrasser son frère qui se trouvait alors dans cette ville, mais cette joie lui fut refusée : un accès de rhumatisme le retint à Vienne.

En juillet 1807, une nouvelle douleur vint frapper Cléry : le *témoin de la dernière heure du Roi martyr*, le vénéré abbé Edgeworth (F) mourut à Mittau, victime de son zèle à soigner les blessés français atteints du typhus. « Nous perdons beaucoup l'un et l'autre, écrit Cléry à sa fille aînée, car il avoit pour moi de l'attachement; il me l'a montré dans bien des occasions et surtout par les soins qu'il te donnoit et le vif intérêt qu'il avoit pour toi. Nous pleurerons longtemps cette perte. »

La santé de Cléry ne s'améliorait point et même subissait de nouvelles atteintes : le 2 octobre 1807, il écrivait : « C'est un bien faible convalescent qui t'écrit, ma chère fille; je viens d'éprouver une maladie, non pas longue, puisque c'est aujourd'hui le seizième jour, mais le commencement a été sérieux. J'ai eu des foiblesses si fréquentes qu'il a été prudent de recevoir les sacrements; enfin, avec la grâce divine, me voilà mieux; j'espère que Dieu me conservera encore quelques années pour voir et aimer mes enfants. »

Ses inquiétudes pour la Famille Royale, au milieu des vicissitudes de la politique, lui inspirèrent quelquefois des expres-

¹ Fils de M. Perronet, valet de chambre du roi.

² Plus tard Madame Grem de Cléry.

sions d'un sentiment exquis : « Ta dernière lettre me rassure sur votre séjour. On dit ici que tout est terminé entre les deux grandes nations. Hélas! tout est anéanti pour nous. Et notre tourment se reporte sur le sort de nos augustes maîtres. Que vont-ils devenir? où leur permettra-t-on de respirer leur douloureuse existence? »

Les craintes de Cléry sur le sort de la Famille Royale ne tardèrent pas à se réaliser : l'Empereur Paul conclut la paix avec la France, et le Roi dut quitter la Courlande pour se retirer en Angleterre. Madame la duchesse d'Angoulême fit à cette époque un voyage en Suède : elle était accompagnée du comte de la Chapelle, ministre de la Maison du Roi. Lors du passage de Madame en Angleterre, où elle rejoignit le Roi, une croisière française lui fit courir les plus grands dangers; l'ordre du branle-bas fut même donné sur la frégate suédoise¹. M. le comte de la Chapelle, qui, pendant le voyage, avait pu apprécier les qualités de mademoiselle Cléry, sollicita sa main en 1809 pour son aide de camp Edouard de Gaillard, qu'il traitait comme un fils². Ce mariage qui réalisait les vœux de Cléry fut la dernière de ses joies.

¹ M^{lle} Cléry avait rédigé le journal de ce voyage de son auguste maîtresse; mais une personne à laquelle elle le confia en 1815 ne le lui rendit pas.

² Edouard de Gaillard, major dans les armées de Bretagne et de Haute Normandie, avait servi successivement sous les ordres des généraux Mallet et Georges Cadoudal : après la malheureuse issue des affaires de 1804, devenu aide de camp du général comte de la Chapelle, il remplit les fonctions de secrétaire particulier du Cabinet du Roi, fonctions qu'il continua, jusqu'en 1814, sous le ministère de M. le comte de Blacas. Il fut nommé colonel d'Etat-Major en 1815; en 1816, il fut anobli en récompense de ses services et du dévouement de toute sa famille. Son frère aîné périt avec Georges Cadoudal; son second frère, condamné à mort à cette même affaire, vit sa peine commuée en quatre ans de prison; et resta néanmoins incarcéré jusqu'en 1814: il fut nommé colonel d'Etat-Major en 1815, et des lettres de noblesse lui furent octroyées.

Frappé d'une attaque d'apoplexie dans l'automne de 1808, il ressentit des atteintes de paralysie qui inspirèrent les plus grandes inquiétudes au Prince Czartorisky. Ce seigneur appela aussitôt à Vienne Charles Cléry qu'il attacha à l'Etat-Major Général. Cette bienveillante attention du Prince se trouva malheureusement inutile, car la guerre exigea presque aussitôt le départ du jeune officier comme lieutenant au corps des pionniers. Mais si Cléry se trouvait isolé forcément de sa famille aux approches de l'heure suprême, des protecteurs, des amis, que son dévouement lui avait faits dans les plus hautes classes de la société, se disputaient l'honneur d'adoucir ses derniers moments. Lorsqu'on apprit que les Français approchaient de Vienne, Madame la comtesse de Rombeck, qui n'avait cessé de lui donner des marques d'amitié, exigea qu'il se fit transporter chez elle à Hetzing, et l'entoura des soins les plus délicats.

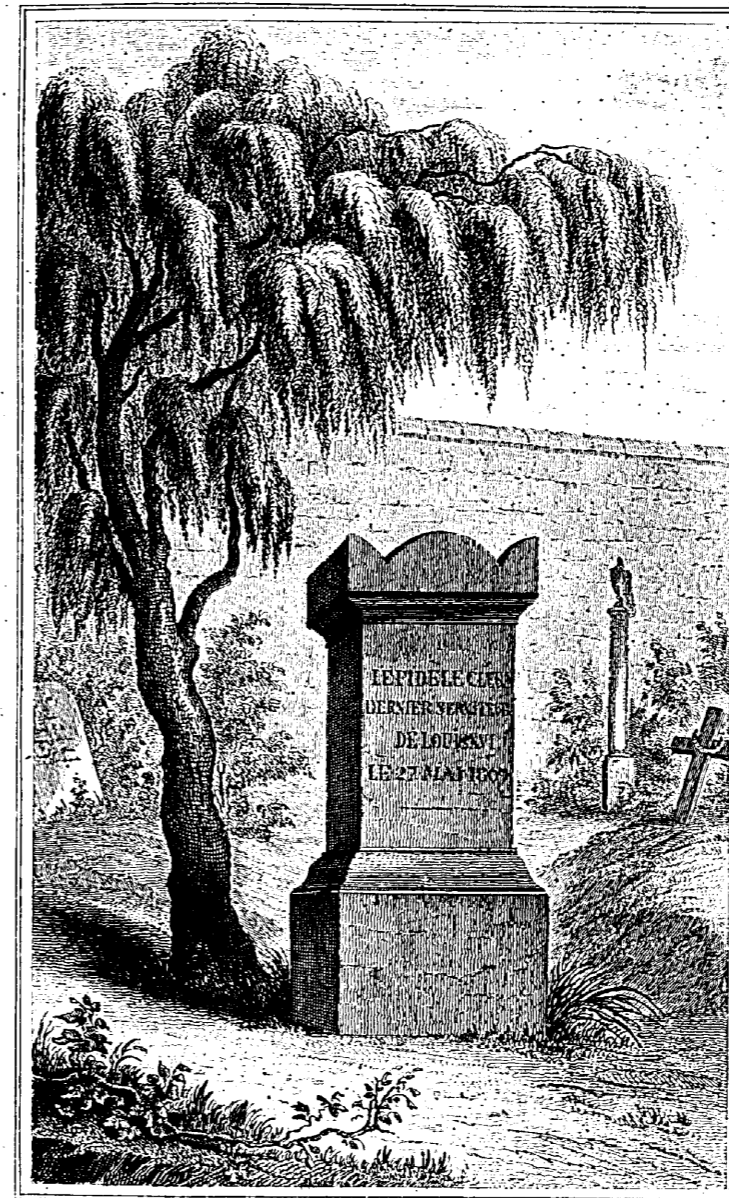
Hélas ! l'heure était arrivée, et elle fut marquée par des angoisses terribles : le canon ne cessait de gronder, son fils était à la bataille, et la victoire des Français laissa le malheureux père sans nouvelles !... Il succomba au milieu du doute le plus cruel.

Madame la comtesse de Rombeck se chargea de rendre les derniers devoirs au plus dévoué des hommes, et fit élever dans le cimetière d'Hetzing un modeste monument avec cette simple inscription :

CI-GIT LE FIDÈLE CLÉRY.

Cléry, né le 11 mai 1759, entra à peine dans sa cinquante et unième année.

En 1847, l'Orpheline du Temple, doublement Reine par la naissance et par le malheur, a voulu répondre aux calomnies qui avaient osé s'attaquer à la mémoire de Cléry ; elle a fait



*Tombéau élevé à Cléry par Marie Cléryse de France,
à Hetzing (Autriche) 1847.*

élever à ce fidèle serviteur un monument qui témoigne que jusqu'à la dernière heure elle a su reconnaître toute la grandeur de son dévouement.

Madame Cléry mourut à Paris en 1811 ; Dieu lui épargna un bien grand désespoir en l'appelant à lui avant que la nouvelle de la mort de son fils ne lui fût parvenue : Charles Cléry, passé en 1809 dans les gardes wallonnes au service du Roi d'Espagne Ferdinand VII, fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Zugar (Murcie) ; il fut fusillé le lendemain.... « Comme on » ignore le sort qui nous attend dans une bataille, écrivait-il » le 8 août 1811, à sa sœur madame Cléry de Gaillard, j'ai » mis ordre à ma conscience ; sois donc tranquille à ce sujet, » chère amie, je suis prêt à paraître devant Dieu. » Puis un peu plus loin : « Je porte toujours sur moi la croix de Saint- » Louis de notre père, j'espère avoir l'honneur de la porter un » jour, mais en tout cas les balles la trouveront sur mon » cœur. » Ces quelques lignes suffisent pour faire juger ce jeune officier de vingt-quatre ans.

Les deux filles de Cléry eurent seules le bonheur de voir la rentrée de la Famille Royale. Nous avons indiqué le mariage de l'aînée ; quant à la seconde, elle avait épousé en Pologne M. Grem, que le Roi Louis XVIII anoblit en 1817, et autorisa à porter et à faire porter à ses enfants le nom de leur aïeul. Malheureusement les deux fils de M. Grem sont morts ; Mesdames Cléry de Gaillard et Grem de Cléry¹ n'ont laissé que des filles ; par conséquent le nom de Cléry se trouve éteint en ligne directe masculine.

¹ De la nombreuse descendance des frères et des sœurs du fidèle serviteur de Louis XVI, il reste plusieurs branches qui s'honorent de porter ce nom.

NOTES.

(NOTE A.)

Louis Hanet, frère de Cléry, trace le portrait de ce fils si tendrement aimé: « Sa taille était de cinq pieds six pouces, son œil étincelant annonçait une âme de feu, ses sourcils, ses cheveux noirs ornaient le plus beau front; il avait la denture la plus riche et la plus régulière; son maintien modeste, mais assuré, promettait un caractère égal. Jamais, quelque chaleur qu'on y pût mettre, il n'élevait la voix plus haut qu'il ne l'avait prise en commençant. Dans les discussions, loin de provoquer jamais ce qui pouvait dégénérer en querelle, il savait le prévenir par une contenance à la fois ferme et polie. Enfin, il était sérieux, prudent et discret. »

NOTES.

25

(NOTE B.)

F. 7. — 4572.

CONVENTION NATIONALE. — *Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.*

1^{re} RÉGION.

Du 25 Septembre 1793, an second de la République française une et indivisible.

Vu au comité de sûreté générale les instructions données par le Maire de Paris et par le département de police de la même commune, relativement à diverses personnes suspectes et ennemies de la patrie qui se trouvent dans la commune de Juvisy, le comité arrête que, par mesure de sûreté générale, le nommé Pougeot, Vilette et Cléry, ci-devant valet de chambre de Capet, demeurant à Juvisy, ainsi que le nommé Michel Serre-Duprat, demeurant à Athys, seront mis en état d'arrestation et traduits dans l'une des maisons d'arrêt de Paris; charge les citoyens Jadons et Arbeltier, officiers de paix, de faire lesdites arrestations, et pour y parvenir les autorise à requérir la force armée et les autorités constituées tant à Juvisy qu'à Paris; les charge de faire les perquisitions des papiers et correspondances dont lesdits Pougeot, Vilette, Cléry, Serre-Duprat, et tous autres citoyens suspects trouvés avec les susnommés, se trouveraient nantis (qu'ils arrêteront aussi) — et d'apporter lesdits papiers avec eux pour être déposés au secrétariat de la police de Paris, où lesdits prisonniers seront interrogés, pour après leurs interrogatoires être statué ce qu'il appartiendra.

Les représentants du peuple composant le comité de sûreté générale.

ROUCHER SAINT-SAUVEUR.

AMAR.

A. BENOIT. J. GUFFROY.

Extrait des registres du greffier de l'Hôtel de la Force, du 26 septembre 1793, l'an II de la République française.

En vertu d'un ordre du comité de sûreté générale de la Convention, amené par les citoyens Sadrouse et Arbeltier, officiers de paix, porteurs d'ordre,

Jean-Baptiste-Constant Hanet Cléry, natif de Vaucresson, près de Versailles, ci-devant valet de chambre du prince royal, demeurant à Atis, sans application de cause autre que mis en arrestation pour mesure de sûreté générale.

Certifié véritable et conforme au registre dudit Hôtel de la Force. Ce 30 septembre.

HUYET,
Commis.

(NOTE C.)

Parmi les jouets que Gomin et Lasne parvinrent à obtenir pour distraire le jeune roi mourant, se trouvait un serin organisé et une lanterne magique. Ce dernier amusement rappela certainement au petit prisonnier celui que son dévoué Cléry inventa pour lui à Versailles. Pendant tout un carnaval, Séraphin avait donné trois fois par semaine des représentations de ses ombres chinoises dans les appartements des Enfants de France. Le jeune duc de Normandie, âgé à cette époque d'environ trois ans, avait pris un plaisir extrême aux représentations et les redemandait avec instance. Cléry, qui avait étudié attentivement le mécanisme des ombres chinoises, eut l'idée de l'appliquer à une lanterne magique ordinaire, et choisit toutes les fables de La Fontaine pour cette expérience; elle réussit à merveille, le jeune duc de Nor-

mandie fut ravi de ce nouvel amusement, et la Reine le vit avec plaisir apprendre tout en jouant les fables de notre inimitable fabuliste.

(NOTE D.)

On eut pendant longtemps beaucoup de peine à se procurer en France des exemplaires du *Journal du Temple*. MM. Giguet et Michaud en imprimèrent secrètement une édition en 1798.

Lors de son voyage en France, Cléry fut au moment de traiter avec ces deux Messieurs, mais l'administrateur auquel l'on s'adressa pour avoir le permis trouva la chose impossible, il insinua cependant que la demande pourrait être accueillie à la condition d'amener à la fin du volume l'éloge du gouvernement; Cléry rejeta cette proposition et le traité fut rompu.

En 1814 parut une nouvelle édition sous le nom des héritiers de Cléry, mais ceux-ci ne la connurent qu'après son impression.

(NOTE E.)

Nous publions aujourd'hui pour la première fois quelques lettres écrites par différents princes à Cléry, après l'envoi du *Journal du Temple*; mais bien des pièces nous manquent par suite d'une circonstance malheureuse et qu'on aura peine à comprendre dans notre pays de France: au moment de la mort de Cléry, Vienne subissait le joug de nos armes; ses papiers mis sous les scellés furent déposés à la Chancellerie, et sa famille n'a jamais pu en obtenir la remise. — Nous ajouterons que les modestes économies de Cléry se trouvèrent alors compromises par la faillite du banquier chez lequel il les avait déposées, et que depuis ce temps la liquidation de cette succession n'est pas encore terminée.

(NOTE F.)

Échappé miraculeusement à la mort, M. l'abbé Edg. de Firmont, allant d'asile en asile, demeura une grande partie de la Terreur à Bayeux; parvenu à passer en Angleterre en 1796, il se rendit en Ecosse, près de M. le comte d'Artois, et remit à S. A. R. le dépôt des dernières pensées du Roi martyr et de madame Élisabeth. Sur l'invitation du roi Louis XVIII, il quitta l'Angleterre, et rejoignit ce prince à Blankenbourg, pour ne plus le quitter. Dix ans plus tard, à la suite des combats qui ensanglantaient l'Europe, un grand nombre de blessés français furent envoyés à Mittau (Courlande), séjour de l'infortunée Famille Royale; en apprenant l'arrivée de ses compatriotes, leur dénûment et l'état de souffrance dans lequel ils se trouvaient, le Roi s'empressa de leur envoyer ses propres médecins, et ordonna qu'il leur fût distribué des remèdes et des aliments. Tous les lits de la Famille Royale furent dédoublés pour fournir à ceux des malades. La Reine, Madame la Duchesse d'Angoulême et les dames de leurs maisons, s'occupaient à préparer la charpie nécessaire aux pansements des pauvres blessés; pendant ce temps, le respectable abbé de Firmont leur prodiguait, avec la charité la plus touchante, les secours de la religion. Une maladie épidémique s'étant manifestée parmi les prisonniers, le danger au lieu de ralentir le zèle du saint vieillard le rendit plus ardent, et il paya de sa vie son noble dévouement au devoir. M. de Firmont mourut atteint par la contagion. L'Orpheline du Temple, aidée de mademoiselle Cléry (plus tard Madame de Gaillard), avait prodigué au digne prêtre les soins les plus assidus: elle payait ainsi la dette du Temple.

Edimbourg ce 20^{ème} Oct 1796.

J'ai reçu votre lettre mon cher Cléry, mais
je n'ai pu attendre une occasion sûre
pour vous répondre.

Car si je n'eusse pu le faire, j'aurais
bien voulu et j'en suis sûr par mon
cœur et par mon sentiment et appétit
qui me créent le mérite d'un dévouement
aussi absolu. Je regrette vivement
de ne pouvoir pas vous donner
les moyens de vous rapprocher
de moi et de recevoir par vous
des détails bien exacts bien déchirants
et en même temps bien précieux pour
moi; mais les circonstances devenant
plus favorables et mon aussi fidèle
serviteur de ma malheureuse famille,
devra compter jusqu'à la mort
sur mes bontés et sur mon
affection.

Charles-Philippe

M. Cléry.

LETTRES

DES PRINCES ET SOUVERAINS.

Edimbourg, ce 20 octobre 1796.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher Cléry, mais j'ai voulu attendre une occasion sûre pour vous répondre.

» Croiés que toute votre conduite m'est bien connue, et soiés sur que mon cœur sait mieux sentir et appretier qu'un autre le mérite d'un dévouement aussi absolu. Je regrette vivement de ne pouvoir pas vous donner les moyens de vous rapprocher de moi, et de recevoir par vous des détails bien cruels, bien déchirants et en même tems bien précieux, pour moi; mais les circonstances deviendront plus favorables, et un aussi fidèle serviteur de ma malheureuse famille, devra compter jusqu'à la mort, sur mes bontés et sur mon affection.

» CHARLES-PHILIPPE. »

M. Cléry.

(MONSIEUR, comte d'Artois.)

Cléry (Jean-Baptiste, Cant-Hanet). Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, roi de France.

Paris, C.Bertin, 1861.

263 pp., many engravings, portraits, folded leaves. Heraldic bookplate of Comte F.De Rohan Chabot. 8vo. Red half morocco, spine gilt.

J.B.C.H. Cléry, 1759-1809, valet de chambre du Roi, became famous by his devotedness to Louis XVI and his family during their captivity in The Temple.

Edimbourg, ce 20 juin 1798.

« J'ai reçu votre lettre, mon cher Cléry, avec les exemplaires de votre ouvrage, je l'ai relu et je vous laisse penser ce qu'il m'a fait éprouver.

» Plusieurs motifs importants me font désirer de vous revoir avant votre retour à Vienne; arrangez-vous donc pour vous rendre à Edimbourg aussitôt que vous aurez terminé vos affaires à Londres. Prévenez M. Dutheil de cette disposition, afin qu'il vous remette les paquets que vous devez apporter, et écrivez-moi au moins une semaine avant votre arrivée à Edimbourg; j'aurai soin que vous ayez un bâtiment qui vous portera directement à Edimbourg.

» J'éprouverai un vrai plaisir à vous revoir. Adieu, mon cher Cléry. Comptez sur tous mes sentiments pour vous.

» CHARLES-PHILIPPE. »

(Monsieur, comte d'Artois.)

Mittau, le 15 juillet 1798.

« J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, Monsieur, avec l'exemplaire que vous avez bien voulu y joindre, des horreurs dont vous avez été témoin oculaire; agréez-en tous mes remerciements, et comptez, pour la vie, sur l'estime particulière, l'admiration, et l'affection que votre conduite m'a inspirée, et que je vous ai vouée.

» LOUIS-ANTOINE. »

M. Cléry.

(Mgr le duc d'Angoulême.)

J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, Monsieur, avec l'exemplaire que vous avez bien voulu y joindre, des horreurs dont vous avez été témoin oculaire; agréez-en tous mes remerciements, et comptez, pour la vie, sur l'estime particulière, l'admiration, et l'affection que votre conduite m'a inspirée, et que je vous ai vouée.

Louis-Antoine

M. Cléry

Mittau le 15 juillet 1798.

J'ai reçu votre lettre & bien intéressant livre mon cher Cléry l'attachement fidèle et constant
que vous avez eu le courage de témoigner à vos infortunés maîtres dans un siècle
où malheureusement tout ne respire que égoïsme augmente mon estime et attache-
ment à votre digne personne, je pense tous les jours les malheurs dont vous
avez été témoin, et de ne voir point châtié tous ceux qui ont osé commettre
de tels crimes, ma douleur ne finira qu'avec ma vie, comme aujour mon estime
et reconnaissance pour votre digne personne avec laquelle je suis votre affectionné

Charlotte

Mes chers Enfants qui ont mêlé leurs larmes aux miennes à l'incroyante lecture
de votre livre est certé de leurs mains ce billet qui vous prouve que les enfants
à moi comme leurs mères ont pour vous les sentiments qui vous sont dus

La Princesse Marie Christine

La Princesse Marie Amélie

La Princesse Marie Antoinette

Le Prince Léopold

Nous désirons tous un exemplaire de l'intéressant et
touchant ouvrage de digne Monsieur Cléry

« J'ai reçu votre lettre et bien intéressant livre, mon cher
Cléry; l'attachement fidèle et constant que vous avez eu le
courage de témoigner à vos infortunés maîtres dans un siècle
où malheureusement tout ne respire que égoïsme augmente
mon estime et attachement à votre digne personne; je pleure
tous les jours les malheurs dont vous avez été témoin, et de
ne voir point châtié tous ceux qui ont osé commettre de tels
crimes, ma douleur ne finira qu'avec ma vie comme aussi
mon estime et reconnaissance pour votre digne personne
avec laquelle je suis votre affectionné

CHARLOTTE.

» Mes chers enfants qui ont mêlé leurs larmes aux miennes
à l'intéressante lecture de votre livre ont signé de leurs mains
ce billet qui vous prouve que les enfants à moi, comme leur
mère ont pour vous les sentiments qui vous sont dus.

La Princesse MARIE-CHRISTINE.

La Princesse MARIE-AMÉLIE.

La Princesse MARIE-ANTOINETTE.

Le Prince LÉOPOLD.

» Nous désirons tous un exemplaire de l'intéressant et
touchant ouvrage du digne Monsieur Cléry. »

Au fidèle Cléry, valet de chambre de l'infortuné martyr le Roi de
France Louis Seize.

(S. M. la Reine de Naples, sœur de S. M. la Reine Marie-Antoinette.)

Vubac (Vollhynie), 24 juin (5 juillet) 1798.

« Quelques douloureux et déchirants que soient surtout
pour moi, Monsieur, les faits que votre ouvrage m'apprend,
ou me rappelle, je ne suis pas moins sensible à l'attention que

vous avez eu de m'en envoyer un exemplaire; votre récit est simple, touchant, je le lis les larmes aux yeux; c'est un monument consacré par la fidélité et l'attachement le plus noble aux vertus du meilleur et du plus infortuné des maîtres; je vous en fais mes remerciemens et ne doutez pas que je n'en conserve toujours avec soin le souvenir de la générosité avec laquelle vous vous étiez dévoué au service de Louis XVI, pendant sa captivité, et qu'elle vous assure, Monsieur, toute mon estime.

» LOUIS-JOSEPH DE BOURBON. »

M. Cléry.

(S. A. S. le Prince de Condé.)

« Sa Majesté le Roi de Prusse a reçu l'ouvrage de M. Cléry et apprécie le sentiment qui lui a fait élever ce dernier monument à la mémoire de son maître. Elle le remercie.

Charlottenbourg, ce 14 juillet 1798.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

(S. M. le Roi de Prusse.)

A Landshut, ce 28 novembre 1798.

« Ce n'est que dans ce moment que l'intéressant ouvrage, dont Monsieur Cléry a eu l'obligeante attention de m'adresser deux exemplaires dès le commencement du mois de juin, m'est enfin parvenu. La lecture que je viens d'en faire, en renouvelant les sentimens de la plus juste douleur, dont l'empreinte ne s'effacera jamais du fond de mon cœur, m'a inspiré pour son auteur une estime et un intérêt, qu'il est

*Pubaw en Wolkyai 24 juin 1798
5 juillet*

quelques souvenirs et desirons que soient surtout pour moi, Monsieur, le fait que votre ouvrage m'apprend, ou me rappelle, je n'en suis pas moins sensible à l'attention que vous avez eu de m'en envoyer un exemplaire; votre récit est simple, touchant, je le lis, les larmes aux yeux; c'est un monument consacré par la fidélité et l'attachement le plus noble aux vertus du meilleur et du plus infortuné des maîtres; je vous en fais mes remerciemens et ne doutez pas que je ne conserve toujours avec soin le souvenir de la générosité avec laquelle vous vous étiez dévoué au service de Louis XVI, pendant sa captivité, et qu'elle ne vous assure, Monsieur, toute mon estime.

Louis Joseph de Bourbon

M. Cléry

impossible de refuser à celui qui s'est dévoué avec tant de zèle au service de son Roi jusqu'au moment de l'horrible catastrophe qui a consommé tous nos malheurs. J'ai bien du regret de n'avoir pu adresser plus tôt à M. Cléry tous mes sentiments.

Fortunée-Marie d'Estr. »

(Madame la Princesse de Conti.)

Extrait d'une dépêche de Son Excellence M. le comte de Vieregg, ministre d'Etat et de conférence de Son Altesse Sérénissime Electorale Palatine, en date du 26 octobre 1798.

« J'accuse réception de la dépêche dont vous m'avez honoré en date du 20 de ce mois avec son post-scriptum auquel était jointe une lettre de M. Cléry avec un exemplaire du journal que ce digne serviteur a consacré à la mémoire de son infortuné maître et Roi Louis XVI et que vous m'avez fait parvenir à sa réquisition. S. A. S. E. a lu avec un vif intérêt cet ouvrage, dans lequel l'auteur a peint d'une manière si touchante, les vertus et les souffrances du monarque son souverain, et vous êtes très-expressément chargé, Monsieur, de témoigner à M. Cléry, combien l'Electeur lui est reconnaissant de cet envoi, et y a été sensible.

Pour copie conforme. Vienne, ce 24 février 1799.

DURAS,

Conseiller actuel et secrétaire intime et de légation de Son
Altesse Sérénissime Electorale Palatine.

Mittau, 11 septembre.

« Le Roi me charge de vous adresser, mon cher Cléry, la copie de la lettre qu'il vous écrivit au commencement de juillet, et qui n'ayant pu parvenir en Angleterre vous sera incessamment renvoyée en original à Vienne. L'empressement de vous faire jouir sans retard d'un témoignage aussi glorieux que flatteur des sentiments que le Roi vous porte m'a décidé à solliciter de Sa Majesté la permission de vous envoyer la copie de sa lettre avec un ordre à M. le comte de Beresény pour votre réception. Je désire vivement, mon cher Cléry, vous donner un nouveau témoignage des sentiments de haute estime et d'amitié que je vous porte. Je finis ma lettre sans compliments, vous donnant ainsi un bon exemple à suivre.

» Le comte d'AVARAY. »

A Hamptstad, ce 21 septembre 1798.

« Jamais la Reine de Naples ne pouvait me donner une commission plus agréable, que celle dont S. M. me charge pour vous, mon cher Cléry. C'est l'hommage que la Royauté rend à la vertu, à la fidélité ; il m'aurait été doux de vous le présenter moi-même, mais à la distance où nous sommes je trouve pourtant quelque satisfaction à penser que mon frère s'en acquittera pour moi. C'est de lui que vous recevrez une lettre de S. M. et son chiffre.

» Votre ouvrage a fait sur une Reine bonne et sensible l'effet que vous pouvez imaginer, elle vous parlera sans doute elle-même de l'intérêt que vous lui avez inspiré.

» Je me flatte que vous avez trouvé Madame Royale en bonne santé et aussi heureuse qu'elle peut l'être, donnez-m'en des nouvelles en m'accusant la réception de celle-ci,

» Croyez, mon cher Cléry, que les vœux et l'intérêt du ménage Circello vous suivront partout. »



LOUIS XVI

ROI DE FRANCE.

à son entrée au Temple

C. BERTIN del. et sculp. d.

JOURNAL

DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA TOUR DU TEMPLE,

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE

LOUIS XVI, ROI DE FRANCE.

Animus meminisse horret...

J'ai servi pendant cinq mois le Roi et son auguste Famille dans la Tour du Temple; et, malgré la surveillance des Officiers municipaux qui en étoient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événemens qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de Journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des Mémoires : je n'en ai ni le talent ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa Famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Quoique attaché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la Famille Royale, et témoin, par la nature de de mon service, des événemens les plus désastreux pendant le cours de la Révolution, ce seroit sortir de mon sujet que de les décrire : ils sont pour la plupart recueillis dans différents ouvrages. Je commencerai donc ce Journal à l'époque du Dix Août mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un Trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs.

J'étois de service auprès de Monsieur le Dauphin à l'époque du dix Août. Dès le matin du neuf, l'agitation des esprits étoit extrême; des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Thuilleries le plan des conjurés. Le tocsin devoit sonner à minuit dans toute la

ville, et les *Marseillois* réunis aux habitans du faubourg Saint-Antoine devoient aussitôt marcher pour assiéger le Château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune Prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur; je ne rendrai compte que des événemens dont j'ai été témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le Palais.

Le neuf au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de Monsieur le Dauphin, je sortis des Thuilleries pour chercher à connaître l'opinion publique. Les cours du Château étoient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes Sections, disposées à défendre le Roi. J'allai au Palais-Royal, dont je trouvai presque toutes les issues fermées : des Gardes nationaux y étoient sous les armes, prêts à marcher aux Thuilleries pour soutenir les bataillons qui les avoient précédés; mais une populace agitée par les factieux remplissoit les rues voisines, et ses clameurs retentissoient de toutes parts.

Je rentrai au Château vers onze heures, par les appartemens du Roi. Les personnes de sa Cour et celles de son service s'y rassembloient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de Monsieur le Dauphin, d'où, un instant après, j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon

jusqu'à cinq heures du matin avec madame de *Saint-Brice*, femme de chambre du jeune Prince. A six heures, le Roi descendit dans les cours du Château et passa en revue les Gardes nationaux et les Suisses, qui jurèrent de le défendre. La Reine et ses enfans suivoient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses : elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de *Vive le roi ! vive la nation !*

L'attaque des Thuilleries ne paraissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais jusqu'au Pont-Neuf. Je rencontrai partout des rassemblemens de gens armés, dont les mauvaises intentions n'étoient pas douteuses ; ils portoient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillois* marchoit dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée : il invitoit le peuple à le suivre, *pour l'aider*, disait-il, *à faire déloger le tyran et proclamer sa déchéance à l'Assemblée Nationale*. Trop certain de ce qui alloit se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Thuilleries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortoit en désordre par la porte du jardin, vis-à-vis le Pont-Royal. La douleur étoit peinte sur le visage de la plupart d'entr'eux. Plusieurs disoient : « Nous avons juré ce matin de défendre le Roi, et » au moment où il court le plus grand danger, nous l'a-

» bandonnons. » Les autres, du parti des conspirateurs, injurioient, menaçoient leurs camarades, et les forçoient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux ; et cette foiblesse coupable, qui jusque-là avoit produit tous les maux de la Révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le Palais, je fus reconnu par le Suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur-le-champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son service (1) d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avois vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnoient successivement les Thuilleries. Ceux des Gardes nationaux qui restoient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents, montrèrent autant de fidélité que de courage ; ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du Palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avoient passé la nuit sans prendre aucune nourriture ; je m'empressai avec d'autres serviteurs du Roi de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la Famille Royale. Ce fut alors que le Roi

¹ M. Huë, huissier de la chambre du Roi.

donna le commandement de l'intérieur de son Palais à MM. le Maréchal de *Mailly*, le Duc du *Châtelet*, le Comte de *Puységur*, le Baron de *Vioménil*, le Comte d'*Hervilly*, le Marquis du *Pujet*, etc. Les personnes de la Cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre, jusqu'à la mort, la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures, le danger devint plus pressant. L'Assemblée Législative tenoit ses séances dans le bâtiment du Manège, donnant sur le jardin des Thuilleries. Le Roi lui avoit adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvoit, et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils ; l'Assemblée, quoique l'attaque du Château se préparât sous ses yeux, n'avoit fait aucune réponse.

Quelques instants après, on vit entrer le Département de Paris et plusieurs Municipaux, ayant à leur tête *Roderer*, alors Procureur-Général-Syndic. *Roderer*, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa Famille à l'Assemblée : il assura que le Roi ne pouvoit plus compter sur la Garde nationale, et que, s'il restoit dans son Palais, ni le Département, ni la Municipalité de Paris ne répondoient plus de sa sûreté. Le Roi l'écouta sans émotion ; il rentra dans sa chambre avec la Reine, les

Ministres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit pour se rendre avec sa Famille à l'Assemblée. Il étoit entouré d'un détachement de Suisses et de Gardes nationaux. De toutes les personnes du service, madame la Princesse de *Lamballe*, et madame la Marquise de *Tourzel*, gouvernante des enfans de France, eurent seules la permission de suivre la Famille Royale. Madame de *Tourzel*, pour ne pas quitter le jeune Prince, fut obligée de laisser aux Thuilleries mademoiselle sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il étoit alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendois avec terreur la suite de la démarche du Roi : j'étois aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avoit déjà une demi-heure que la Famille Royale étoit à l'Assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillans quatre têtes placées sur des piques, que l'on portoit du côté du lieu des séances du Corps Législatif. Ce fut-là, je crois, le signal de l'attaque du Château ; car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets cribloient le Palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étoient fermées, et une mort certaine nous attendoit. Je cours de toutes parts ; déjà les appartemens et les escaliers étoient jonchés de morts ; je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la Reine. Je traverse

rapidement le parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de Suisses, qui m'avoit précédé, se rallioit sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau : je voulus sauter sur le quai, le feu continuel qui partoit du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de Monsieur le Dauphin : là, des *Marseillois* qui venoient de massacrer plusieurs Suisses les dépouilloient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : « Comment, citoyen, me dit-il, tu es » sans armes ? Prends cette épée, aide-nous à tuer. » Un autre *Marseillois* s'en empara. J'étois, en effet, sans armes, et vêtu d'un simple frac ; si quelque chose eût indiqué que j'étois de service au Château, je n'eusse pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis se réfugièrent dans une écurie peu distante de là ; moi-même je m'y cachai : ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris de ces malheureuses victimes, le maître de la maison, M. *le Dreux*, accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui, et sans me connoître, M. *le Dreux* et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avois dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du Prince Royal, et une carte d'entrée aux Thuilleries, sur laquelle étoient écrits mon nom et la nature de mon service ; ces papiers auroient pu me faire reconnoître :

j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des Suisses n'y étoient point cachés ; M. *le Dreux* me dit de faire semblant de travailler à des dessins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter froidement leurs assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se commirent sur la Place de Louis XV. Des hommes assassinoient, d'autres coupoient la tête des cadavres ; des femmes, oubliant toute pudeur, les mutiloient, en arrachoit des lambeaux, et les portoient en triomphe.

Pendant cet intervalle, madame de *Rambaut*, femme-de-chambre de Monsieur le Dauphin, qui n'avoit échappé qu'avec peine au massacre des Thuilleries, vint aussi se réfugier dans cette maison ; quelques signes que nous nous fimes, nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui, dans ce moment, arrivèrent de l'Assemblée Nationale, nous apprirent que le Roi, *suspendu de ses fonctions*, étoit gardé à vue avec la Famille Royale, dans la loge du rédacteur du *Logographe*, et qu'il étoit impossible d'approcher de sa personne (1).

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfans, dans une maison de campagne, à cinq lieues de

Paris, que j'habitois depuis plus de deux ans; mais les barrières étoient fermées, et je ne devois pas abandonner madame *de Rambaut*. Nous convinmes de prendre la route de Versailles, où elle demouroit; les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traversâmes le Pont Louis XVI, couvert de cadavres nus, déjà putréfiés par la grande chaleur; et, après bien des dangers, nous sortîmes de Paris par une brèche qui n'étoit point gardée.

Dans la Plaine de Grenelle, nous fûmes rencontrés par des paysans à cheval, qui crièrent de loin, en nous menaçant de leurs armes: « Arrête, ou la mort. » L'un d'eux, me prenant pour un Garde du Roi, me coucha en joue et alloit tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la Municipalité de Vaugirard. « Il y en a déjà » une vingtaine, disoit-il, l'abattis sera plus grand. » Arrivés à la Municipalité, nos hôtes furent reconnus: le Maire m'interrogea. « Pourquoi, dans le danger de la patrie, n'es-tu pas à ton poste? Pourquoi quittes-tu Paris? » Cela annonce de mauvaises intentions. — « Oui, oui, » cria la populace, « en prison, les aristocrates, en prison. » — « C'est précisément, répondis-je, parce que je voulois » me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur » la route de Versailles, où je demeure; c'est là qu'est » mon poste, comme c'est ici le vôtre. » — On interrogea aussi madame *de Rambaut*: nos hôtes assurèrent que nous

disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard; on venoit d'y enfermer vingt-deux Gardes du Roi, que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le 2 septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtaient à chaque instant pour vérifier nos passe-ports. Je conduisis madame *de Rambaut* chez ses parens, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avois faite en sautant par une fenêtre des Thuilleries, la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorables événemens qui venoient de se passer, m'accablèrent tellement, que j'eus une fièvre très-forte. Je gardai le lit pendant trois jours; mais, impatient de savoir le sort du Roi, je surmontai mon mal, et revins à Paris.

Le 13 au soir, j'appris à mon arrivée que la Famille Royale, après avoir été retenue depuis le 10 aux Feuillans, venoit d'être conduite au Temple (2); que le Roi avoit fait choix pour son service de M. *de Chamilly*, son premier valet-de-chambre, et que M. *Huë*, huissier de la chambre du Roi, et destiné à la place de premier valet-de-chambre de Monsieur le Dauphin, devoit servir ce jeune Prince. Madame la Princesse *de Lamballe*, madame la Marquise *de Tourzel*, et mademoiselle Pauline *de Tourzel*, avoient

accompagné la Reine. Les dames *Thibaut, Bazire, Navarre* et *St-Brice*, femmes-de-chambre, avoient suivi les trois Princesses et le jeune Prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de Monsieur le Dauphin, et j'allois retourner à la campagne, lorsque, le sixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avoit enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étoient dans la Tour auprès de la Famille Royale (3), et qu'après les avoir interrogées au Conseil de la Commune de Paris, on les avoit conduites à la prison de la Force, excepté M. *Huë*, qui fut ramené au Temple pour servir le Roi. On chargea *Pétion*, alors Maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions, je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune Prince. Je me présentai chez *Pétion*; il me dit que faisant partie de la Maison du Roi, je n'obtiendrais pas l'agrément du Conseil général de la Commune; je citai M. *Huë*, qui venoit d'être envoyé par ce même Conseil pour servir le Roi: il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis; mais j'observai qu'il étoit nécessaire, avant tout, qu'il fit part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majesté en ces termes :

Paris le 26 août 1792
L'au^t de la *liberté*

Sire

Je Valet de chambre attaché au Prince Royal depuis son enfance, demande à continuer son service auprès de lui comme je crois que cette proposition vous sera agréable; j'ai accédé à son vœu

Si j'en ai pas encore eu l'honneur de répondre à votre dernière lettre, c'est que je n'ai pu qu'aujourd'hui même me procurer le Décret relatif au traitement accordé par l'Assemblée nationale pour votre personne et pour les membres de votre famille.

Maintenant que j'ai ce Décret, je n'ai engagé la Commune à prononcer promptement sur les autres objets contenus dans votre lettre.

Je suis avec respect

Le Maire de Paris

Pétion

au Roi

SIRE,

« Le valet de chambre attaché au Prince Royal depuis
» son enfance demande à continuer son service auprès de
» lui ; comme je crois que cette proposition vous sera agréa-
» ble, j'ai accédé à son vœu, etc. »

Sa Majesté répondit par écrit qu'elle m'agréoit pour le service de son fils¹ ; en conséquence, je fus mené au Temple : on me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendoit que je devois me conduire, et le même jour, vingt-six Août, à huit heures du soir, j'entrai dans la Tour.

Il me seroit difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse Famille. Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bonté : « Vous servirez mon fils, ajouta-t-elle, » et vous vous concerterez avec M. *Huë* pour ce qui nous

¹ Le surlendemain le maire écrivit au Roi que M. Cléry se proposoit pour le service de Monsieur le Dauphin : « Lisez cette lettre, me dit Sa Majesté, et répondez au maire que j'y consens ; ajoutez-lui que je ne peux voir sans indignation que la municipalité affecte de ne pas répondre aux demandes que j'ai faites, et surtout à celle de laisser entrer le médecin ordinaire de mes enfants. »

Dernières années de Louis XVI, par François Huë.

» regarde. » J'étois tellement oppressé, qu'à peine je pus répondre.

Pendant le souper, la Reine et les Princesses qui, depuis huit jours, étoient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais peigner leurs cheveux ; je répondis que je ferois tout ce qui leur seroit agréable. Un Officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. *Huë* étoit seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la Famille Royale ; je la servois indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornoit à le coëffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'aperçus que j'étois sans-cesse observé par les Officiers municipaux : un rien leur donnoit de l'ombrage ; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelqu'imprudence qui m'auroit infailliblement perdu.

Le deux septembre, il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et sa Famille descendirent comme à l'ordinaire pour se promener dans le jardin ; un Municipal qui suivoit le Roi, dit à un de ses collègues : « Nous » avons mal fait de consentir à les promener cette après- » diner. » J'avois remarqué dès le matin l'inquiétude des

Commissaires ; ils firent rentrer la Famille Royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine, que deux Officiers municipaux, qui n'étoient point de service à la Tour, entrèrent, et l'un d'eux, nommé *Mathieu*, ex-Capucin, dit au Roi : « Vous ignorez, Mon- » sieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand » danger, l'ennemi est entré en Champagne⁽⁴⁾ ; le Roi de » Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le » mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos » femmes, nos enfans périrons, mais le peuple sera ven- » gé, vous mourrez avant nous ; cependant, il en est temps » encore, et vous pouvez... » — « J'ai tout fait pour le » peuple, répondit le Roi, je n'ai rien à me reprocher. » Ce même *Mathieu* dit à M. *Huë* ⁽⁵⁾ : « Le Conseil de la Com- » mune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation. » — « Qui ? » demanda le Roi. — « C'est votre valet de chambre. » — Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusoit, mais il ne put rien apprendre, ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux Officiers municipaux. On mit les scellés, en présence de M. *Huë*, sur le petit cabinet qu'il occupoit, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, *Mathieu* me dit : « Prenez garde à la » manière dont vous vous conduirez ; il vous en arriveroit » autant. »

Le Roi m'appela un instant après : il me remit des papiers que M. Huë lui avoit rendus, et qui contenoient des notes de dépense. L'air inquiet des Municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la Tour, agitoient cruellement son cœur. Après son coucher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui; je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté.

Le trois Septembre, en habillant le Roi, Sa Majesté me demanda si j'avois appris des nouvelles de M. Huë, et si je savois quelque chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit, j'avois entendu dire par un Municipal que le peuple se portoit aux prisons, que j'allois chercher à me procurer d'autres renseignemens. « Prenez » garde de vous compromettre, me dit le Roi, car alors nous » resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit » de mettre près de nous des étrangers. »

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec sa Famille dans la chambre de la Reine, un Municipal me dit de monter dans celle du Roi, où je trouvai *Manuel* et quelques membres de la Commune. *Manuel* me demanda ce que disoit le Roi de l'enlèvement de M. Huë : je lui répondis que Sa Majesté en étoit inquiète (6). « Il ne lui arrivera rien, » me dit-il, mais je suis chargé d'informer le Roi qu'il ne » reviendra plus, et que le Conseil le remplacera : vous pouvez l'en prévenir. » Je le priai de m'en dispenser, et



N. 20

MARIE ANTOINETTE

REINE DE FRANCE

à son entrée au Temple

j'ajoutai que le Roi désiroit le voir relativement à plusieurs objets dont la Famille Royale avoit le plus grand besoin. *Manuel* se détermina avec peine à descendre dans la chambre où étoit Sa Majesté ; il lui fit part de l'arrêté du Conseil de la Commune, qui concernoit M. *Huë*, et la prévint qu'on enverroit une autre personne. « Je vous remercie, répondit le Roi, je m'en servirai du valet de chambre de mon fils¹, et si le Conseil s'y refuse, je m'en servirai moi-même ; j'y suis résolu. » Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa Famille, qui manquoit de linge et d'autres vêtemens (7). *Manuel* dit qu'il alloit en rendre compte au Conseil, et se retira. Je lui demandai, en le reconduisant, si la fermentation continuoit : il me fit craindre par

¹ Ainsi se trouvait réalisée, mais dans de bien tristes circonstances, une parole du Roi : il y avait plus de vingt ans, à peu près vers cette époque de l'année, une chasse royale parcourait les environs de Versailles. Le cerf se trouva forcé sur le domaine de Jardy, qu'exploitait le père de Cléry ; pendant que le Roi Louis XV présidait à la curée, le Dauphin examinait avec intérêt tout ce qui l'entourait : notre Cléry, alors âgé d'environ onze ans, fixait avec respect ses grands yeux noirs sur le jeune Prince ; celui-ci l'ayant remarqué lui fit signe d'approcher, et s'en fit accompagner pour visiter la ferme qui était regardée comme la mieux tenue des domaines royaux. Lorsque le moment du départ fut arrivé : Adieu, dit le Prince à son jeune guide, je reviendrai te voir, et, si cela te plaît, je t'attacherai à mon service.....

Et c'était dans une prison, sous le fer des bourreaux, que ce même Dauphin devenu Louis XVI disait en parlant de l'enfant qui jadis l'avait intéressé : Je m'en servirai du valet de chambre de mon fils.....

ses réponses que le peuple ne se portât au Temple. « Vous » vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-t-il, je » vous exhorte au courage. »

A une heure, le Roi et sa Famille témoignèrent le désir de se promener; on s'y refusa. Pendant le dîner, on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille Royale sortit de table avec inquiétude, et se réunissait dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner avec *Tison* et sa femme, employés au service de la Tour.

Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de *Tison* jeta un grand cri; les assassins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que Sa Majesté étoit encore à table, ils avoient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards: c'étoit la tête de madame la Princesse de *Lamballe*; quoique sanglante, elle n'étoit point défigurée: ses cheveux blonds, encore bouclés, flottoient autour de la pique.

Je courus aussitôt vers le Roi. La terreur avoit tellement altéré mon visage, que la Reine s'en aperçut: il étoit important de lui en cacher la cause: je voulois seulement avertir le Roi ou Madame Elisabeth, mais les deux Municipaux étoient présens. « Pourquoi n'allez-vous pas dîner? » me dit la Reine. — « Madame, lui répondis-je, je suis

» indisposé. » Dans ce moment un Municipal entra dans la Tour, et vint parler avec mystère à ses collègues. Le Roi leur demanda si sa Famille étoit en sûreté. « On fait courir » le bruit, répondirent-ils, que vous et votre Famille n'êtes » plus dans la Tour: on demande que vous paroissiez à la » croisée, mais nous ne le souffrirons point; le peuple doit » montrer plus de confiance à ses Magistrats. »

Cependant les cris du dehors augmentoient: on entendit très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un autre Municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assurer si la Famille Royale étoit dans la Tour. L'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre: les Municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine, du ton le plus grossier: « On veut vous cacher la tête de la » *Lamballe* que l'on vous apportoit, pour vous faire voir » comment le peuple se venge de ses tyrans; je vous conseille de paroltre, si vous ne voulez pas que le peuple » monte ici. » A cette menace, la Reine tomba évanouie; je volai à son secours, Madame Elisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil: ses enfans fondoient en larmes et cherchoient par leurs caresses à la ranimer. Cet homme ne s'éloignoit point; le Roi lui dit avec fermeté: « Nous » nous attendons à tout, Monsieur, mais vous auriez pu

» vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur affreux. » Il sortit alors avec ses camarades ; leur but étoit rempli.

La Reine, revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfans, et passa avec la Famille Royale dans la chambre de Madame Elisabeth, d'où l'on entendoit moins les clameurs du peuple. Je restai un instant dans la chambre de la Reine ; et regardant par la fenêtre, à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de madame la Princesse de *Lamballe* ; celui qui la portoit étoit monté sur les décombres des maisons que l'on abattoit pour isoler la Tour ; un autre, à côté de lui, tenoit au bout d'un sabre le cœur tout saignant de cette infortunée Princesse. Ils voulurent forcer la porte de la Tour ; un Municipal, nommé *Daujon*, les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disoit : « La tête d'Antoinette ne vous appartient pas, les Départemens y ont des droits ; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des Commissaires me dit que la populace avoit tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la Tour le corps nud et saignant de la Princesse de *Lamballe*, qui avoit été traîné depuis la prison

de la Force jusqu'au Temple ; que des Municipaux, après avoir lutté contre cette populace, lui avoient opposé pour barrière un ruban tricolor attaché en travers de la principale porte d'entrée ; qu'ils avoient inutilement réclamé du secours de la Commune de Paris, du Général *Santerre* et de l'Assemblée Nationale, pour arrêter des projets qu'on ne dissimuloit pas ; et que pendant six heures, il avoit été incertain si la Famille Royale ne seroit pas massacrée. En effet, la faction n'étoit pas encore toute-puissante : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étoient pas sur les moyens de l'exécuter, et l'Assemblée désiroit peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit, le Municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avoit coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures du soir, tout étoit calme aux environs de la Tour, mais la même tranquillité étoit loin de régner dans Paris, où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours (8). J'eus occasion, en déshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avois vus, et des détails que j'avois appris. Il me demanda quels étoient ceux des Municipaux qui avoient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille ; je lui citai *Daujon*, qui avoit arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fût rien moins que porté pour Sa Majesté. Ce Municipal ne revint à la

Tour que quatre mois après; le Roi se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreur dont je viens de parler, ayant été suivies de quelque tranquillité, la Famille Royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avoit adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite Tour, où le Roi étoit alors renfermé.

Elle étoit adossée à la grande Tour, sans communication intérieure, et formoit un carré long flanqué de deux Tourelles; dans une de ces Tourelles, étoit un petit escalier qui partoît du premier étage et conduisoit à une galerie sur plate-forme; dans l'autre étoient des cabinets qui correspondoient à chaque étage de la Tour.

Le corps de bâtiment avoit quatre étages. Le premier étoit composé d'une anti-chambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la Tourelle, où se trouvoit une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

Le second étage étoit divisé à-peu-près de la même manière. La plus grande pièce servoit de chambre à coucher à la Reine et à Monsieur le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite anti-chambre fort obscure, étoit occupée par Madame Royale et Madame Elisabeth. Il falloit traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la Tourelle, et ce cabinet, qui servoit de garde-robe

à tout ce corps de bâtiment, étoit commun à la Famille Royale, aux Officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demouroit au troisième étage et couchoit dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la Tourelle lui servoit de cabinet de lecture. A côté étoit une cuisine séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure, qu'avoient habitée MM. *de Chamilly et Huë*, et sur laquelle étoient les scellés. Le quatrième étage étoit fermé. Il y avoit au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le Roi se levoit ordinairement à six heures du matin: il se rasoit lui-même; je le coëffois et l'habillois. Il passoit aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le Municipal restoit dans la chambre à coucher, la porte entr'ouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté prioit à genoux pendant cinq à six minutes, et lisoit ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendois chez la Reine; elle n'ouvroit sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le Municipal n'entrât chez elle. Je faisois la toilette du jeune Prince; j'arrangeois les cheveux de la Reine, et j'allois pour le même service dans la chambre de Madame Royale et de Madame Elisabeth. Ce moment de la toilette étoit un de ceux où je pouvois instruire la Reine et les Princesses de ce que j'avois appris. Un signe indiquoit que j'avois quelque chose à leur dire, et l'une

d'elles causant avec l'Officier municipal, détournait son attention.

A neuf heures, la Reine, ses enfans et Madame Elisabeth montoient dans la chambre du Roi pour le déjeuner; après les avoir servis, je faisais les chambres de la Reine et des Princesses; *Tison* et sa femme ne m'aideroient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'étoit pas pour le service seulement qu'on les avoit placés dans la Tour : un rôle plus important leur avoit été confié; c'étoit d'observer tout ce qui auroit pu échapper à la surveillance des Municipaux, et de dénoncer les Municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entroient aussi sans doute dans le plan de ceux qui les avoient choisis; car la femme *Tison*, qui paroissoit alors d'un caractère assez doux, mais qui trembloit devant son mari, s'est fait ensuite connoître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie; et *Tison*, ancien commis aux barrières, étoit un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avoit de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avoient voulu placer ce qu'ils avoient trouvé de plus vil!

A dix heures, le Roi descendoit avec sa Famille dans la chambre de la Reine et y passoit la journée. Il s'occupoit de l'éducation de son fils, lui faisoit réciter quelques passages



De Jacquart, Paris, 84

Morce again Paris

La leçon de Géographie.

de Corneille et de Racine, lui donnoit des leçons de géographie, et l'exerçoit à laver des cartes. L'intelligence prématurée du jeune Prince répondoit parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire étoit si heureuse, que sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquoit les départemens, les districts, les villes et le cours des rivières : c'étoit la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montrait. La Reine, de son côté, s'occupoit de l'éducation de sa fille, et ces différentes leçons duroient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passoit à coudre, à tricoter, ou à travailler à de la tapisserie. A midi, les trois Princesses se rendoient dans la chambre de Madame Elisabeth pour quitter leur robe du matin; aucun Municipal n'entroit avec elles.

A une heure, lorsque le tems étoit beau, on faisoit descendre la Famille Royale dans le jardin; quatre Officiers municipaux et un Chef de Légion de la Garde nationale l'accompagnoient. Comme il y avoit quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnoit pour promenade qu'une partie de l'allée des Marronniers : il m'étoit aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisois jouer le jeune Prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontoit dans la Tour, où je servois

le dîner ; et tous les jours à la même heure, *Santerre*, brasseur de bière, Commandant-général de la Garde nationale de Paris, venait au Temple, accompagné de deux aides-de-camp. Il visitait exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressait la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille Royale se rendait dans la chambre de la Reine ; Leurs Majestés faisaient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'étoit pendant ce tems que je dînois.

A quatre heures, le Roi prenoit quelques instans de repos, les Princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnoit pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du Trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste !..... Son Epouse, ses Enfans, sa Sœur, contemplant avec respect ses traits augustes, dont le malheur sembloit encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvoit lire d'avance le bonheur dont il jouit aujourd'hui !..... Non ! ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au réveil du Roi, on reprenoit la conversation ; ce Prince me faisoit asseoir auprès de lui. Je donnois sous ses yeux des leçons d'écriture à son fils ; et, d'après ses indications, je copiois des exemples dans les œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisois

le jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth, où je le faisois jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la Famille Royale se plaçoit autour d'une table ; la Reine faisoit à haute voix une lecture de livre d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses Enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec sa situation se présentoient souvent et donnoient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elisabeth lisoit à son tour, et cette lecture duroit jusqu'à huit heures. Je servois ensuite le souper du jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth : la Famille Royale y assistoit ; le Roi se plaisoit à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de *Mercur* de France qu'il avoit trouvés dans la bibliothèque.

Après le souper de Monsieur le Dauphin, je le déshabillais ; c'étoit la Reine qui lui faisoit réciter ses prières : il en faisoit une particulière pour Madame la Princesse de *Lamballe*, et par une autre il demandoit à Dieu de protéger les jours de Madame la marquise de *Tourzel*, sa gouvernante. Lorsque les Municipaux étoient trop près, ce jeune Prince avoit de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisois passer ensuite dans le cabinet ; et si j'avois quelque chose à apprendre à la Reine, je saisissois cet instant. Je l'instruisois du contenu des

Journaux : on n'en laissoit arriver aucun dans la Tour ; mais un crieur envoyé exprès venoit tous les soirs à sept heures, s'approchoit près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et crioit, à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'étoit passé à l'Assemblée Nationale, à la Commune et aux Armées. C'étoit dans le cabinet du Roi que je me plaçois pour l'écouter, et là, dans le silence, il m'étoit facile de retenir tout ce que j'entendois.

A neuf heures, le Roi soupoit. La Reine et Madame Elisabeth restoient alternativement auprès de Monsieur le Dauphin pendant ce repas : je leur portois ce qu'elles désiroient du souper ; c'étoit encore un des instans où je pouvois leur parler sans témoins.

Après le souper, le Roi remontoit un instant dans la chambre de la Reine, lui donnoit la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevoit les embrassemens de ses enfans ; il alloit dans sa chambre, se retiroit dans son cabinet, et y lisoit jusqu'à minuit. La Reine et les Princesses se renfermoient chez elles. Un des Municipaux restoit dans la petite pièce qui séparoit leurs chambres, et y passoit la nuit ; l'autre suivoit sa Majesté.

Je plaçois alors mon lit près de celui du Roi ; mais Sa Majesté attendoit pour se coucher que le nouveau Municipal fût monté, afin de savoir qui il étoit ; et si elle ne l'avoit pas encore vu, elle me chargeoit de demander son

nom. Les Municipaux étoient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir, et à minuit. Ce genre de vie dura tout le tems que le Roi resta dans la petite Tour, jusqu'au trente de septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le quatre Septembre, le secrétaire de *Pétion* vint à la Tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance ; Sa Majesté lui recommanda de rendre à M. *Huë* une somme de cinq cent vingt-six livres qu'il avoit avancée pour son service ; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'Assemblée Législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de Sa Majesté dans la Tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, Madame Elisabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenant à la Princesse de *Lamballe*, qu'elle avoit laissés à la Tour, lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'adressai, avec une lettre, à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet, ni la lettre ne lui étoient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des Municipaux qu'on choissoit pour venir au Temple, indiquoit de quelle espèce d'hommes on s'étoit servi pour la Révolution du Dix Août, et pour les massacres du Deux Septembre.

Un Municipal, nommé *James*, maître de langue Anglaise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré, que ses collègues le laissoient toujours seul, que la porte restant ouverte, il ne pouvoit échapper à ses regards, mais que la pièce étoit trop petite pour y rester deux. *James* insista d'une manière dure et grossière; le Roi fut forcé de céder: il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre, où ce Municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le Commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il étoit fâché qu'on eût oublié de le relever, ce Municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du Roi que par des injures. « Je viens ici, » dit-il, « pour examiner votre » conduite, et non pour que vous vous occupiez de la » mienne. » Et s'avançant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête: « Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le » droit de s'en mêler. » Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appeloit *Meunier*.

Un autre Commissaire, nommé *Le Clerc*, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la Reine au moment où je donnois une leçon d'écriture au jeune Prince; il affecta d'interrompre ce travail, pour dissertar sur l'éducation républicaine qu'il falloit donner à Monsieur le Dau-

phin: il vouloit substituer à ses lectures, celle des ouvrages les plus révolutionnaires¹.

Un quatrième étoit présent à une lecture que la Reine faisoit à ses enfans: elle lisoit un volume de l'Histoire de France, à l'époque où le Connétable de Bourbon prit les armes contre la France; il prétendit que la Reine, par cet exemple, vouloit inspirer à son fils des sentimens de vengeance contre sa patrie; et il en fit une dénonciation formelle au Conseil; j'en prévins la Reine, qui, dans la suite, choisit ses lectures de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé *Simon*, cordonnier et Officier municipal, étoit un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple, mais il étoit le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittoit point la Tour. Cet homme ne paroissoit jamais devant la Famille Royale sans affecter la plus basse insolence; souvent il me disoit, assez près du Roi, pour en être entendu: « *Cléry*, » demande à *Capet* s'il a besoin de quelque chose, pour

¹ Enfin, après une heure des réflexions les plus déplacées, il prit le verre de la Reine qui étoit sur la cheminée, ainsi qu'une carafe d'eau fraîche, en avala plusieurs verres, puis remit le tout sur la table à côté de la Reine. Je laisse à penser la surprise, la stupéfaction de la Famille Royale. Je pris le verre et la carafe et les emportai.

(Note inédite de *Cléry*.)

» que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois. » J'étois forcé de répondre : « Il n'a besoin de rien. » C'est ce même *Simon* qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune Prince, j'avois fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine. Un Municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres ; et il fallut renoncer aux leçons d'arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les Princesses travailloient dans les premiers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à Madame la Duchesse de *Sérent* ; les Municipaux à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins représentoient des hiéroglyphes, destinés à correspondre avec le dehors ; en conséquence, ils prirent un arrêté, par lequel il fut défendu de laisser sortir de la Tour les ouvrages des Princesses.

Quelques-uns des Commissaires ne parloient jamais du Roi, du jeune Prince et des Princesses, sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un Municipal, nommé *Turlot*, dit un jour devant moi : « Si le bourreau » ne guillotinoit pas cette s..... Famille, je la guillotine-rais moi-même. »

Le Roi et sa Famille, en sortant pour la promenade, devoient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étoient placées dans l'intérieur de la petite Tour. Les factionnaires présentoient les armes aux Municipaux et aux Chefs de légion ; mais quand le Roi arrivoit près d'eux, ils posoient l'arme au pied, ou la renversoient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : « *La guillotine* » est permanente, et attend le tyran Louis XVI. » Le Roi lut ces paroles ; je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la Tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large sabre et une ceinture à laquelle pendoit un trousseau de grosses clefs, se présentoit à la porte, lorsque le Roi vouloit sortir ; il ne pouvoit qu'au moment où Sa Majesté étoit près de lui ; et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitoit avec un bruit épouvantable, il faisoit attendre avec affectation la Famille Royale, et tiroit les verroux avec fracas. Il descendoit ensuite précipitamment, se plaçoit à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille Royale qui sortoit, il souffloit de la fumée de tabac, sur-tout devant les Princesses.

Quelques Gardes nationaux qui s'amusoient de ces insolences, se rassembloient près de lui, rioient aux éclats à chaque bouffée de fumée, et se permettoient les propos les plus grossiers; quelques-uns même, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportoient des chaises du Corps-de-garde, s'y tenoient assis, et obstruoient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade, les canonniers se rassembloient pour danser, et chantoient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille Royale remontoit dans la Tour, elle essuyoit les mêmes injures; souvent on couvroit les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisoit : « *Madame Veto la dansera... Nous saurons mettre le gros cochon au régime... A bas le cordon rouge... Il faut étrangler les petits louveteaux, etc.* » On crayonnoit tantôt une potence, où étoit suspendue une figure, sous les pieds de laquelle étoit écrit : « *Louis prenant un bain d'air;* » tantôt une guillotine, avec ces mots : « *Louis crachant dans le sac, etc.* »

On changeoit ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accorderoit à la Famille Royale. Le Roi et la Reine auroient pu s'y dérober, en restant dans la Tour; mais leurs enfants, objet de leur sensibilité, avoient besoin de

prendre l'air : c'étoit pour eux que Leurs Majestés supportoient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant, ou de fidélité, ou d'attendrissement, vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarquables, qu'ils étoient plus rares.

Un factionnaire montoit la garde à la porte de la chambre de la Reine : c'étoit un habitant des faubourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de paysan. J'étois seul dans la première chambre, occupé à lire, il me considéroit avec attention et paroissoit très-ému : je passe devant lui, il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas sortir. » — « Pourquoi ? » — « Ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous. » — « Vous vous trompez, lui dis-je. » — « Quoi! Monsieur, vous n'êtes pas le Roi ? » — « Vous ne le connaissez donc pas ? » — Jamais je ne l'ai vu, Monsieur, et je voudrois bien le voir ailleurs qu'ici. » — « Parlez bas : je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi ouverte, et vous verrez le Roi : il est assis près de la croisée, un livre à la main. » Je fis part à la Reine du désir de ce factionnaire, et le Roi, qu'elle en instruisit, eut la bonté de se promener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionnaire : « Ah! Monsieur, me dit-il, que le Roi est bon,

» comme il aime ses enfans ! » Il étoit si attendri, qu'à peine il pouvoit parler. « Non, continua-t-il, en se frappant la poitrine, je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal. » Je craignis que son extrême agitation ne le compromit, et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servoit de promenade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimoit, par ses regards, le désir de donner quelques renseignemens à la Famille Royale. Madame Elisabeth, dans un second tour de promenade, s'en approcha pour voir s'il lui parleroit ; soit crainte, soit respect, il ne l'osa point ; mais quelques larmes roulèrent dans ses yeux, et il fit un signe pour indiquer qu'il avoit déposé près de lui un papier dans les décombres : je me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune Prince, mais les Officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles ; j'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de promenade offroit encore à la Famille Royale un genre de spectacle qui déchiroit souvent sa sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitoient chaque jour de ce court instant pour voir leur Reine et leur Roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple, et il étoit impossible de se tromper sur leurs sentimens et sur leurs vœux. Je crus une fois

reconnoître Madame la Marquise de *Tourzel*, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince, lorsqu'il s'écartoit de ses augustes parens. Je fis part de cette observation à Madame Elisabeth. Au nom de Madame de *Tourzel*, cette Princesse qui la croyoit une des victimes du Deux Septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi, dit-elle, elle vivoit encore ! »

Le lendemain, je trouvai moyen de prendre des renseignemens ; Madame la Marquise de *Tourzel* étoit dans une de ses terres. J'appris aussi que Madame la Princesse de *Tarente* et Madame la Marquise de la *Roche-Aimon*, qui, le Dix Août, au moment de l'attaque, s'étoient trouvées dans le Château des Thuilleries, avoient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes, dont le dévouement s'étoit manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille Royale ; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute-cour d'Orléans avoient été massacrés, le neuf Septembre, à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le Duc de *Brissac*, qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis le commencement de la Révolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M. de *Lessart*, et les autres intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le vingt et un Septembre, à quatre heures du soir, le nommé *Lubin*, Municipal, vint entouré de gendarmes à cheval, et d'une nombreuse populace, faire une proclamation devant la Tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Ce *Lubin* avoit une voix de stentor. La Famille Royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la Royauté et de l'établissement d'une République (9). *Hébert*, si connu sous le nom de Père Duchesne, et *Destournelles*, depuis Ministre des Contributions publiques, se trouvoient de garde auprès de la Famille Royale; ils étoient assis dans ce moment près de la porte, et fixoient le Roi avec un sourire perfide: ce Prince s'en aperçut, il tenoit un livre à la main et continua de lire; aucune altération ne parut sur son visage. La Reine montrait la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau, je me mis à une fenêtre: aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI: je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avoit son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la de-

mande, et la signa. Je m'étois servi des mêmes expressions que j'avois employées jusqu'alors: « *Le Roi demande pour son fils*, » etc..... « Vous êtes bien osé, me dit *Destournelles*, de vous servir ainsi d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre. » Je lui observai que j'avois entendu une proclamation, mais que je n'en savois pas l'objet. « C'est, me dit-il, l'abolition de la Royauté, et vous pouvez dire à *Monsieur* en me montrant le Roi de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnoît plus. » — « Je ne puis, lui répondis-je, changer ce billet qui est déjà signé, le Roi m'en demanderoit la cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre. » — « Vous ferez ce que vous voudrez, me répliqua-t-il, mais je ne certifierai pas votre demande. » Le lendemain, Madame Elisabeth m'ordonna d'écrire à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante: « *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI..... de Marie-Antoinette..... de Louis-Charles..... de Marie-Thérèse..... de Marie-Elisabeth, etc.* ».....

Jusqu'alors j'avois été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avoient le Roi et la Reine, leur avoit été prêté par des personnes de la Cour¹, pendant le

¹ La Comtesse de *Sutherland*, Ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets

tems qu'ils étoient restés aux Feuillans. On n'avoit pu s'en procurer du Château des Thuilleries, où, dans la journée du Dix Août, tout avoit été livré au pillage. La Famille Royale manquoit surtout de vêtemens : les Princesses les raccomodoient chaque jour; et souvent Madame Elisabeth, pour recoudre ceux du Roi, étoit obligée d'attendre qu'il fût couché: j'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fit un peu de linge neuf, mais les ouvrières l'ayant marqué de lettres *Couronnées*, les Municipaux exigèrent que les Princesses ôtassent les couronnes : il fallut obéir.

Le vingt-six Septembre, j'appris par un Municipal qu'on se proposoit de séparer le Roi de sa Famille, et que l'appartement qu'on lui destinoit dans la grande Tour seroit bientôt prêt. Ce ne fut pas sans beaucoup de précautions que j'annonçai au Roi cette nouvelle tyrannie; je lui témoignai combien il m'en avoit coûté pour l'affliger. « Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, » me dit Sa Majesté, j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout; tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation, et de m'en instruire. »

pour le jeune Prince. La Reine m'ordonna dans la suite de renvoyer à lady *Sutherland* les effets qui lui appartenoient, et de lui écrire de sa part pour le remercier. (La Reine, à cette époque, étoit privée de papier et d'encre.) Les Municipaux s'opposèrent à cet envoi, et gardèrent le linge et les effets.

Le vingt-neuf Septembre, à dix heures du matin, cinq ou six Municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où étoit la Famille Royale. L'un d'eux, nommé *Charbonnier*, fit lecture au Roi d'un arrêté du Conseil de la Commune qui ordonnoit « d'enlever papier, encre, plumes, crayons et » même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la Tour. — Et » lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, » *Cléry* descendra et écrira vos demandes sur un registre » qui restera dans la salle du Conseil. » Le Roi et sa Famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les Commissaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je sus alors par un Municipal de la députation, que le soir même le Roi seroit transféré dans la grande Tour (10), je trouvai le moyen d'en faire avertir Sa Majesté par Madame Elisabeth.

En effet, après le souper, comme le Roi quittoit la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un Municipal lui dit d'attendre, le Conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six Municipaux qui, le matin, avoient enlevé les papiers, entrèrent et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la Commune, qui or-

donnoit sa translation dans la grande Tour. Quoique instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa Famille désolée cherchoit à lire dans les yeux des Commissaires, jusqu'où devoient s'étendre leurs projets; ce fut en la laissant dans les plus vives allarmes que le Roi reçut ses adieux : et cette séparation qui annonçoit déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple. Je suivis le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du Roi dans la grande Tour n'étoit point achevé, il n'y avoit qu'un seul lit et aucun meuble : les peintres et les colleurs y travailloient encore, ce qui causoit une odeur insupportable, et je craignis que Sa Majesté n'en fût incommodée. On me destinoit pour logement une chambre très-éloignée de celle du Roi; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je passai la première nuit sur une chaise auprès de Sa Majesté; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté, qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de Sa Majesté, je voulus me rendre dans la petite Tour, pour habiller le jeune Prince; les Municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux, nommé *Véron*, me dit : — « Vous n'aurez plus de communication avec les prisonnières, votre maître non plus, il ne doit pas même revoir ses enfans (11). »

A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduisît vers sa Famille. « Nous n'avons point d'ordres pour cela, » dirent les Commissaires. Sa Majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux Municipaux entrèrent, suivis d'un garçon servant qui apportoit au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeuner; le Roi leur témoigna le désir de dîner avec sa Famille : ils répondirent qu'ils prendroient les ordres de la Commune. « Mais, ajouta le Roi, mon valet de chambre peut descendre, c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir. » — « Cela ne dépend pas de nous, » dirent les Commissaires, et ils se retirèrent.

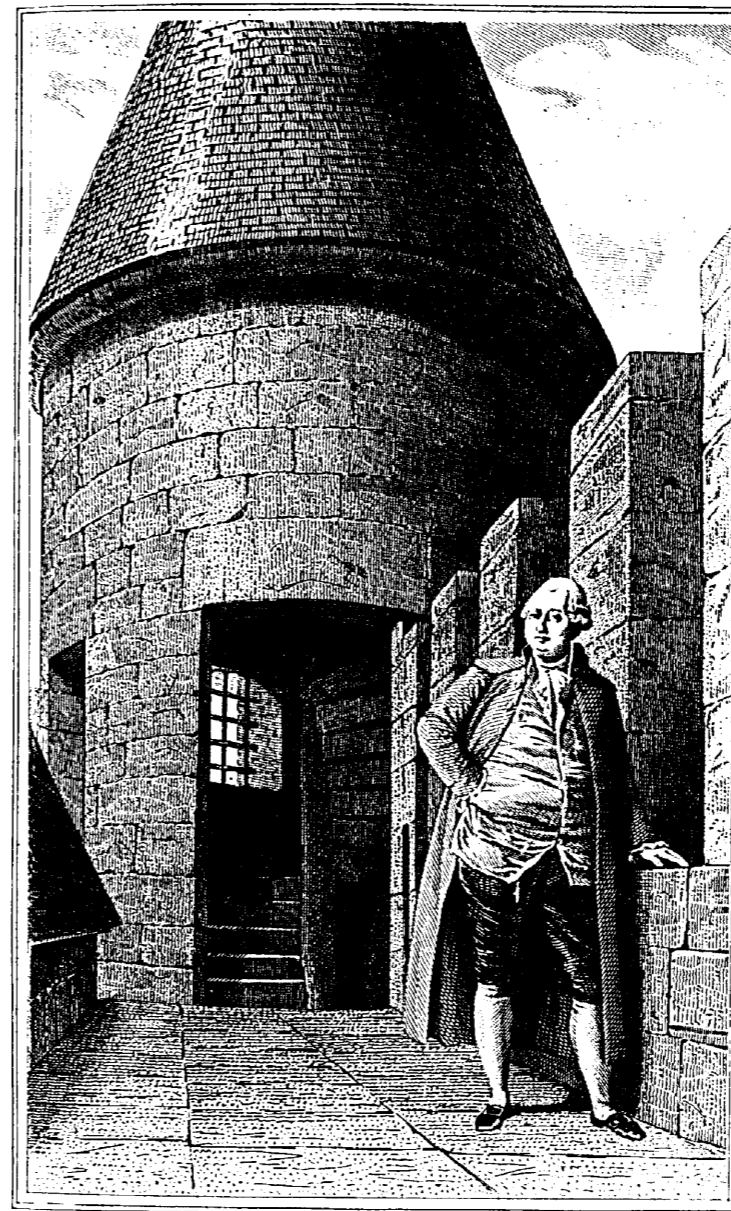
J'étois alors dans un coin de la chambre, accablé de douleur, et livré aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste Famille. D'un côté, je voyois les souffrances de mon maître : de l'autre, je me représentois le jeune Prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avoit déjà parlé de le séparer de Leurs Majestés; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causeroit-il pas à la Reine !

J'étois occupé de ces affligeantes idées, lorsque le Roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avoit apporté; il m'en présenta la moitié, et me dit : — « Il paroît qu'on a oublié votre déjeuner, prenez ceci, j'ai assez du reste. » Je refusai, mais il insista; je ne pus re-

tenir mes larmes, le Roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres Municipaux amenèrent les ouvriers, pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces Municipaux dit au Roi, qu'il venoit d'assister au déjeuner de sa Famille, et qu'elle étoit en bonne santé. « Je vous remercie, » répondit le Roi; « je vous prie de lui donner de mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrais-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la Reine : Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire. » Sa Majesté indiqua les livres qu'elle désiroit : ce Municipal consentit à la demande du Roi : mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me chargea de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et de Madame Elisabeth : ils pleuroient tous, et leur douleur augmenta à ma vue; ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La Reine, s'adressant aux Municipaux qui m'avoient accompagné, renouvela vivement la demande d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étoient plus des plaintes, ni des lar-



Louis XVI au Temple.

mes, c'étoient des cris de douleur..... « Eh bien ! ils dînent ensemble aujourd'hui, dit un Officier municipal ; » mais comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira. » Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se trouver encore avec le Roi, un sentiment qui tenoit presque de la joie vint soulager cette malheureuse famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, Madame Elisabeth les mains élevées vers le ciel, remercioient Dieu de ce bonheur inattendu, et offroient le spectacle le plus touchant. Quelques Municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur aie vu répandre dans cet affreux séjour). L'un d'eux, le cordonnier *Simon*, dit assez haut : « Je crois que ces h..... de femmes me feroient pleurer : » et s'adressant ensuite à la Reine : « Lorsque vous assassinez le peuple le dix Août, vous ne pleuriez point. » — « Le peuple est bien trompé sur nos sentimens, » répondit la Reine.

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avoit demandés et les lui portai : les Municipaux entrèrent avec moi pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verroit sa Famille. Je dis à ces Commissaires que je pouvois sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princesses, ils y consentirent. J'eus ainsi occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'étoit

passé, et tout ce qu'avoit souffert le Roi depuis qu'il l'avoit quittée.

On servit le dîner chez le Roi, où sa Famille se rendit; et par les sentimens qu'elle fit éclater, on peut juger des craintes qui l'avoient agitée; on n'entendit plus parler de l'arrêt de la Commune, et la Famille Royale continua de se réunir aux heures des repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparoit au-dessus de celui du Roi: elle sollicita les ouvriers d'achever promptement, mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service, tant auprès de Leurs Majestés, qu'auprès du jeune Prince et des Princesses; leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les soins que le Roi donnoit à l'éducation de son fils, n'éprouvèrent aucune interruption, mais ce séjour de la Famille Royale dans deux Tours séparées, en rendant la surveillance des Municipaux plus difficile, la rendoit aussi plus inquiète. Le nombre des Commissaires étoit augmenté, et leur défiance me laissoit bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passoit au dehors: voici ceux dont je fis usage.

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vint au Temple une fois la semaine: elle étoit toujours accom-

pagnée d'une dame de ses amies, qui passoit pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la Famille Royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée, on me faisoit descendre dans la chambre du Conseil, mais je ne pouvois leur parler qu'en présence des Municipaux; nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi: c'étoit le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des Officiers Municipaux suivoient la Famille Royale; il n'en restoit qu'un dans la chambre du Conseil, et lorsque c'étoit un homme honnête, il nous laissoit un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandois des nouvelles des personnes à qui la Famille Royale prenoit intérêt, et je m'informois de ce qui se passoit à la Convention. C'étoit ma femme qui avoit engagé le crieur dont j'ai déjà parlé, à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises le précis des journaux.

Je joignis à ces notions ce que je pouvois apprendre de quelques Municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle, nommé *Turgi*, garçon-servant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Majesté, avoit trouvé le moyen

de se faire employer au Temple, avec deux de ses camarades, *Marchand* et *Chrétien*. Ils apportent dans la Tour les repas de la Famille Royale préparés dans une cuisine assez éloignée; ils étoient en outre chargés des commissions d'approvisionnement; et *Turgi* qui partageoit avec eux cet emploi, sortant du Temple, à son tour, deux ou trois fois la semaine, pouvoit s'informer de ce qui se passoit. La difficulté étoit de m'instruire de ce qu'il avoit appris; on lui avoit défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la Famille Royale, mais toujours en présence des Municipaux; lorsqu'il vouloit me dire quelque chose, il me faisoit un signe convenu, et je cherchois à l'entretenir sous différens prétextes. Tantôt je le priois de me coëffer: Madame Elisabeth, qui connoissoit mes relations avec *Turgi*, causoit alors avec les Municipaux; j'avois ainsi le temps nécessaire pour nos conversations: tantôt je lui donnois l'occasion d'entrer dans ma chambre; il saisissoit ce moment pour placer sous mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avoit à me remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine désiroient quelques éclaircissemens du dehors, et que le jour où ma femme devoit venir étoit éloigné, j'en chargeois encore *Turgi*: si ce n'étoit pas son jour de sortie, je feignois d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la Famille Royale; « ce » sera pour un autre jour, » me disoit-il. « Eh bien! lui

» répondois-je, d'un air indifférent, le Roi attendra. » Je voulois, en parlant ainsi, engager les Municipaux à lui donner l'ordre de sortir: souvent il le recevoit, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnoit les détails que je désirois. Nous étions convenus de cette manière de nous entretenir, mais il falloit prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens, devant les mêmes Commissaires.

De nouveaux obstacles se présentent pour rendre compte au Roi de ce que j'avois appris. Le soir, je ne pouvois parler à Sa Majesté qu'au moment où l'on relevoit les Municipaux, et à son coucher. Quelquefois je pouvois lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étoient pas en état de paroître à son lever; j'affectois de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Sa Majesté m'attendoit. Me permettoient-ils d'entrer, je tirois aussitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant que je le chaussois, je lui parlois sans être vu ni entendu. Le plus souvent, mes espérances étoient trompées, et les Municipaux me forçoient d'attendre la fin de leur toilette, pour m'accompagner chez Sa Majesté. Plusieurs d'entre eux me traitoient même avec dureté; les uns m'ordonnoient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir me forçoient de les replacer; les autres me tenoient sans cesse des propos insultans; mais cette conduite me fournissoit de nou-

veaux moyens d'être utile à Leurs Majestés. N'opposant aux Commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivois presque malgré eux : je leur inspirois de la confiance sans qu'ils s'en apperçussent, et je parvenois souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulois apprendre.

Tel étoit le plan que je suivais avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi bizarre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la Famille Royale.

Un soir, vers les six heures, c'étoit le cinq octobre, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, je remontois chez le Roi avec deux Officiers municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte du grand corps de garde, m'arrêtant par le bras, et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portois, et me dit avec un air de mystère qu'elle voudroit bien m'entretenir. « Monsieur, » lui répondis-je, parlez haut, il ne m'est pas permis de » parler bas à personne. » — « On m'a assuré, répliqua le » factionnaire, qu'on avoit mis le Roi au cachot depuis » quelques jours, et que vous étiez avec lui. » — « Vous » voyez bien le contraire, » lui dis-je, et je le quittai. Dans ce moment, un des Municipaux marchoit devant lui, et l'autre me suivoit ; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin (12), deux Commissaires m'attendoient à la porte de l'appartement de la Reine : ils me con-

duisirent à la chambre du Conseil, et les Municipaux qui s'y étoient rassemblés m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avoit eu lieu : celui des Municipaux qui nous avoit entendus confirma mon récit ; l'autre soutint que la sentinelle m'avoit remis un papier dont il avoit entendu le froissement, et que c'étoit une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les Municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du Conseil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyois cette affaire terminée, lorsque le vingt-six Octobre, pendant le dîner de la Famille Royale, un Municipal entra suivi de six gendarmes, le sabre à la main, d'un greffier et d'un huissier tous deux en costume ; je crus qu'on venoit chercher le Roi, et je fus saisi de terreur : la Famille Royale se leva, le Roi demanda ce qu'on lui vouloit ; mais le Municipal, sans répondre, m'appela dans une autre chambre : les gendarmes le suivirent, et le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai la permission d'en prévenir le Roi ; on me répondit que dès ce moment il ne m'étoit plus permis de lui parler. « Prenez seulement » une chemise, ajouta le Municipal, cela ne sera pas » long. » Je crus l'entendre et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du Roi et de sa Famille, qui étoient

debout et consternés de la manière dont on m'enlevait (A). La populace, rassemblée dans la cour du Temple, m'accabla d'injures en demandant ma tête. Un Officier de la Garde Nationale dit qu'il étoit nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étois seul dépositaire, et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au Palais de Justice, qu'on me mit au secret ; j'y restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvoient être les motifs de mon arrestation : je me rappelai seulement que, dans la matinée du dix Août, pendant l'attaque du Château des Thuilleries, quelques personnes qui s'y trouvoient enfermées, et qui cherchoient à en sortir, m'avoient prié de cacher dans une commode qui m'appartenoit, plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auroient pu les faire reconnoître ; je crus que ces papiers avoient été saisis, et que peut-être ils alloient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'étoient inconnus. C'étoit un tribunal révolutionnaire établi le dix-sept Août, pour faire un choix entre ceux qui avoient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement, lorsque j'aperçus sur le fauteuil des accusés, ce même jeune homme soupçonné de m'avoir remis une lettre trois semaines auparavant, et lorsque je

reconnus dans mon accusateur cet Officier municipal qui m'avoit dénoncé au Conseil du Temple. On m'interrogea, des témoins furent entendus. Le Municipal renouvela son accusation ; je lui répliquai qu'il n'étoit pas digne d'être Magistrat du peuple ; que puisqu'il avoit entendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on me remettoit une lettre, il auroit dû me fouiller sur le champ, au lieu d'attendre dix-huit heures pour me dénoncer au Conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fûmes acquittés. Le Président chargea quatre Municipaux présents à mon jugement de me reconduire au Temple : il étoit minuit. J'arrivai au moment où le Roi venoit de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille Royale avoit pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyoit déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avoit préparé dans la grande Tour(13) ; mais ce jour-là même, si vivement désiré, et qui sembloit promettre à Leurs Majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des Officiers municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyoient consacrer son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans sa reconnaissance et dans ses caresses, ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune Prince

ayant été remis au Roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils !

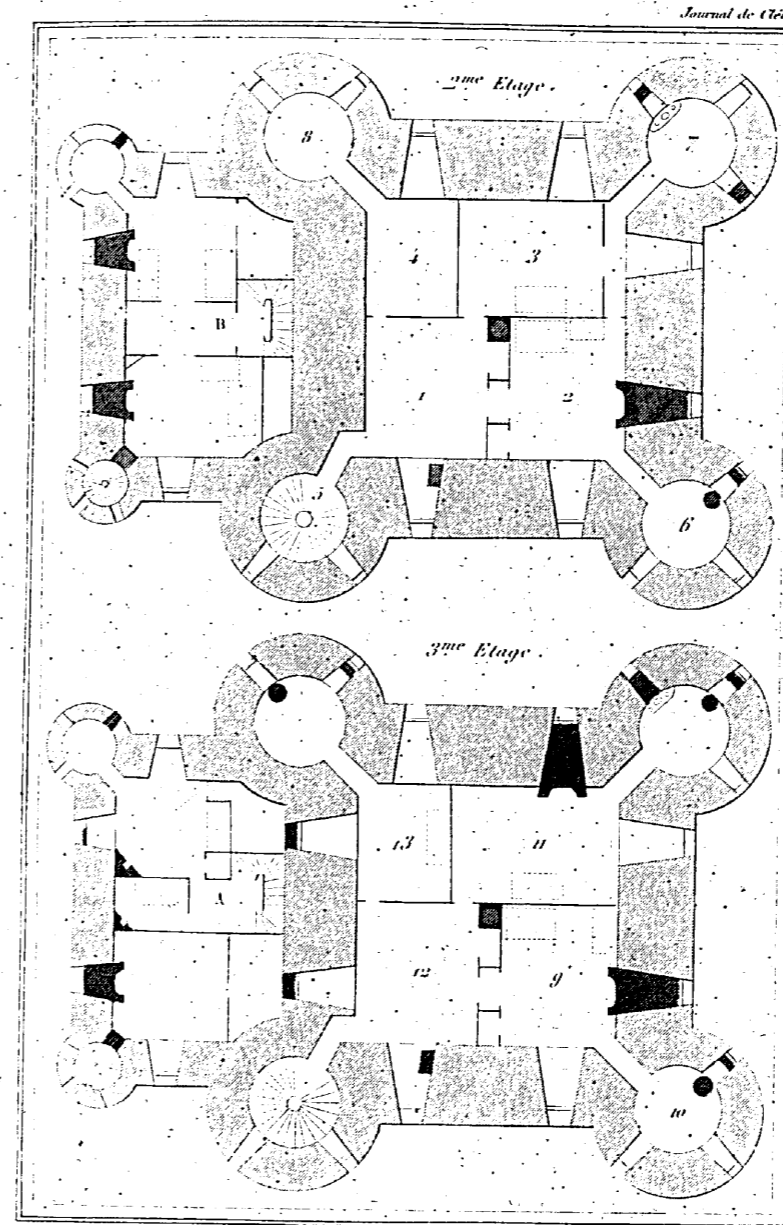
Les événemens dont j'aurai désormais à parler, s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connoître la nouvelle habitation de Leurs Majestés.

La grande Tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages destinés à la Famille Royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planche. Le rez-de-chaussée étoit à l'usage des Municipaux ; le premier étage servoit de corps de garde ; le Roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement étoit une anti-chambre, où trois portes différentes conduisoient séparément aux trois autres pièces. En face de la porte d'entrée étoit la chambre du Roi, dans laquelle on plaça un lit pour Monsieur le Dauphin : la mienne se trouvoit à

¹ La Reine daigna m'assurer que si quelque chose pouvoit diminuer ses regrets, c'étoit la certitude qu'elle avoit de mon attachement pour le Dauphin.
(Note inédite de Cléry.)



Plan intérieur de la Tour du Temple.

gauche^o, ainsi que la salle à manger^o qui étoit séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avoit une cheminée dans la chambre du Roi : un grand poêle placé dans l'antichambre chauffoit les autres pièces. Chacune de ces chambres étoit éclairée par une croisée, mais on avoit mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour qui empêchoient l'air de circuler; les embrasures des fenêtres avoient neuf pieds de profondeur.

La grande Tour communiquoit par chaque étage à quatre Tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces Tourelles étoit l'escalier^o, qui alloit jusqu'aux créneaux; on y avoit placé des guichets de distance en distance au nombre de sept. De cet escalier on entroit dans chaque étage en franchissant deux portes : la première étoit en bois de chêne fort épais et garni de clous, la seconde en fer.

Une autre Tourelle^o donnoit dans la chambre du Roi, et y formoit un cabinet. On avoit ménagé une garde-robe^o dans la troisième. La quatrième^o renfermoit le bois de chauffage : on y déposoit aussi, pendant le jour, les lits de sangle sur lesquels les Municipaux de garde auprès de Sa Majesté passoient la nuit.

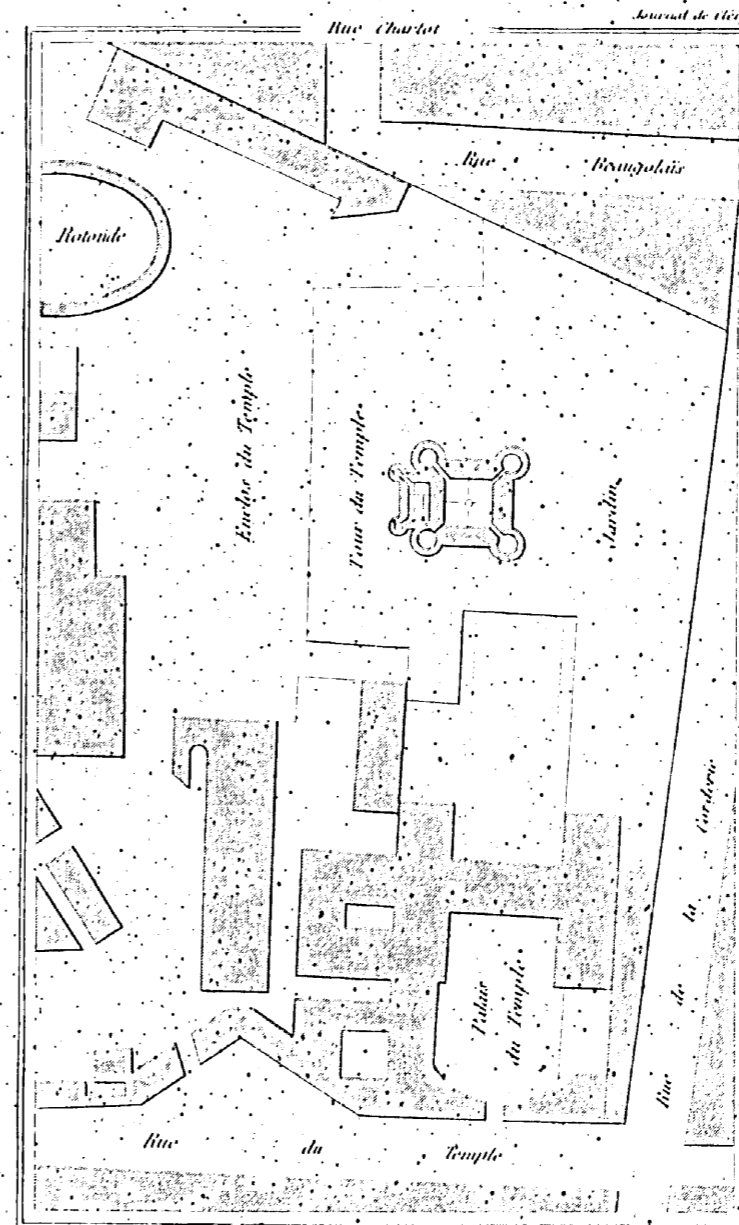
Les quatre pièces de l'appartement du Roi avoient un faux plafond en toile, les cloisons étoient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentoit l'inté-

rieur d'une prison, et sur un des panneaux on avoit affiché, en très-gros caractères, *la déclaration des droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une glace sur la cheminée et un lit de damas vert, composoient tout l'ameublement : ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avoient été pris au Palais du Temple. Le lit du Roi étoit celui qui servoit au Capitaine des Gardes de Monseigneur le Comte d'Artois¹.

La Reine logeoit au troisième étage : la distribution en étoit à peu près la même que celle de l'appartement du Roi. La chambre à coucher de la Reine^(*) et de Madame Royale étoit au dessus de celle du Roi : la Tourelle^(**) leur servoit de cabinet. Madame Elisabeth occupoit la chambre au dessus de la mienne^(**) ; la pièce d'entrée servoit d'antichambre^(**) : les Municipaux s'y tenoient le jour et y passoient la nuit. *Tison* et sa femme furent logés au dessus de la salle à manger^(**) de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'étoit point occupé ; une galerie

¹ Monseigneur le Duc d'Angoulême, en sa qualité de Grand-Prieur de France, étoit propriétaire du palais du Temple. Monseigneur le Comte d'Artois l'avoit fait meubler : c'étoit sa résidence lorsqu'il venoit à Paris. La grande Tour éloignée du Palais de deux cents pas, et située au milieu du jardin, étoit le dépôt des archives de l'Ordre de Malthe.



Plan général du Temple.

régnait dans l'intérieur des créneaux, et servait quelquefois de promenade. On avoit placé des jalousies entre les créneaux, pour empêcher la Famille Royale de voir et d'être vue¹.

Depuis cette réunion de Leurs Majestés dans la grande Tour, il y eut peu de changemens dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les momens que le Roi et la Reine avoient, jusques là, consacrés à l'éducation de leurs enfans. Après son lever, le Roi lisoit l'office des Chevaliers du Saint-Esprit, et comme on avoit refusé de laisser dire la Messe au Temple, même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Le Prince étoit véritablement religieux, mais sa religion pure et éclairée ne l'avoit jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de *Montesquieu*, celles du comte de *Buffon*, le Spectacle de la Nature de *Pluche*; l'histoire d'Angleterre de *Hume*, en Anglois; l'imitation de Jésus-Christ en langue Latine; le Tasse en langue Italienne; nos différens théâtres étoient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consac-

¹ A. Second étage de la petite Tour, habité par la Reine, ses enfans et Madame Elisabeth, depuis le 13 Août jusqu'à la fin d'Octobre 1792.

B. Troisième étage de la petite Tour, habité par le Roi, depuis le 13 Août jusqu'au 29 Septembre 1792.

croit quatre heures de la journée à celle des auteurs Latins.

Madame Elisabeth et la Reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du Roi, Sa Majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Elisabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur !

A neuf heures on venoit chercher le Roi et son fils pour le déjeuner, je les accompagnois. J'arrangeois ensuite les cheveux des trois Princesses, et par les ordres de la Reine, je montrois à coëffer à Madame Royale. Pendant ce tems, le Roi jouoit aux Dames et aux Echecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Elisabeth.

Après le dîner, le jeune Prince et sa sœur jouoient dans l'antichambre au volant, au Siam ou à d'autres jeux : Madame Elisabeth étoit toujours présente, et s'asseyoit près d'une table, un livre à la main. Je restois dans cette pièce, et quelquefois je lisois : je m'asseyois alors pour obéir aux ordres de cette Princesse. La Famille Royale ainsi dispersée inquiétoit souvent les deux Municipaux de garde, qui ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, vouloient encore moins se séparer, tant ils se méfioient l'un de l'autre. C'étoit ce moment que saisissoit Madame Elisabeth pour me faire des questions, ou me donner ses ordres. Je l'écoutois et lui répondois sans détourner les yeux du livre que je tenois à la main, pour ne pas être surpris par les Municipaux. Monsieur le Dauphin et Madame Royale, d'ac-

cord avec leur Tanto, facilitoient ces conversations par leurs jeux bruyans, et souvent l'avertissoient par quelques signes de l'entrée des Municipaux dans cette pièce. Je devois surtout me méfier de *Tison* (B), suspect même aux Commissaires qu'il avoit dénoncés plusieurs fois; c'étoit en vain que le Roi et la Reine le traitoient avec bonté, rien ne pouvoit vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les Municipaux plaçoient leurs lits dans l'antichambre, de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupoit. Ils fermoient encore une des portes de ma chambre, par laquelle j'aurois pu entrer dans celle du Roi, et en emportoient la clef; il me falloit donc passer par l'antichambre lorsque Sa Majesté m'appelloit pendant la nuit, essayer la mauvaise humeur des Commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le sept Octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du Conseil, où je trouvai une vingtaine de Municipaux assemblés, présidés par *Manuel*, qui de Procureur de la Commune étoit devenu membre de la Convention Nationale : sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soir même, les Ordres dont il étoit encore décoré, tels que ceux de *Saint-Louis* et de la *Toison d'Or*; Sa Majesté ne portoit plus l'Ordre du *Saint-Esprit*, qui avoit été supprimé par la première Assemblée.

Je représentai que je ne pouvois obéir, que ce n'étoit point à moi à faire connoître au Roi les arrêtés du Conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'aperçus d'ailleurs, à l'embarras des Municipaux, qu'ils agissoient dans ce moment sans y être autorisés par aucun arrêté, ni de la Convention, ni de la Commune. Les Commissaires refusèrent de monter chez le Roi, *Manuel* les y décida, en offrant de les accompagner. Le Roi étoit assis et occupé à lire : ce fut *Manuel* qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de *Manuel*, que par le calme et la modération du Roi.

« Comment vous trouvez-vous ? lui dit *Manuel* ; avez-vous ce qui vous est nécessaire ? » — « Je me contente de ce que j'ai, » répondit Sa Majesté. — « Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoye. » — « J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces Messieurs qui lisoit le Journal du Soir. » — « Comment ! n'avez-vous donc pas les Journaux, qui deviennent si intéressans ? » — « Je n'en reçois aucun. » — « Il faut, Messieurs, dit *Manuel*, en s'adressant aux Municipaux, donner tous les journaux à *monsieur* (en montrant le Roi), il est bon qu'il soit instruit de nos succès. » Puis s'adressant de nouveau à Sa Majesté : « Les principes

» démocratiques se propagent ; vous savez que le peuple a » aboli la Royauté et adopté le Gouvernement Républicain. » — « Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les » Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur » procurer. » — « Vous savez aussi que l'Assemblée Nationale a supprimé tous les *Ordres de Chevalerie* : on auroit » dû vous dire d'en quitter les décorations ; rentré dans » la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité » de même : au reste, demandez tout ce qui vous sera nécessaire, on s'empressera de vous le procurer. » — « Je » vous remercie, dit le Roi, je n'ai besoin de rien. » Aussitôt il reprit sa lecture. *Manuel* avoit cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience : il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité.

La députation se retira : l'un des Municipaux me dit de le suivre à la chambre du Conseil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au Roi ses décorations. *Manuel* ajouta : « Vous ferez bien d'envoyer à la Convention les croix et » les rubans ; je dois aussi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI pourra durer longtemps, et que si votre intention n'étoit pas de rester ici, » vous feriez bien de le dire en ce moment ; on a encore le » projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la Tour ; si » vous restez auprès du ci-devant Roi, vous serez donc

» absolument seul, et votre service deviendra plus pénible :
 » on vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine ;
 » mais ce sera vous qui nettoyez l'appartement, et ferez
 » les autres ouvrages. » Je lui répondis que, déterminé à
 ne jamais quitter le Roi, je me soumettois à tout. On me
 reconduisit dans la chambre de Sa Majesté, qui me dit :
 « Vous avez entendu ces Messieurs, vous ôterez ce soir mes
 » Ordres de dessus mes habits. »

Le lendemain, en habillant le Roi, je lui dis que j'avois
 en fermé les croix et les cordons, quoique *Manuel* m'eût
 fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la Con-
 vention. « Vous avez bien fait, » me dit Sa Majesté.

On a répandu le bruit que *Manuel* étoit venu au Temple,
 dans le courant du mois de Septembre, pour engager Sa
 Majesté à écrire au Roi de Prusse à l'époque de son entrée
 en Champagne. Je peux assurer que *Manuel* n'a paru dans
 la Tour que deux fois pendant le tems que j'y suis resté, le
 trois Septembre et le sept Octobre : que chaque fois il fut
 accompagné d'un grand nombre de Municipaux et qu'il ne
 parla point au Roi en particulier.

Le neuf Octobre, on apporta au Roi le Journal des Débats
 de la Convention ; mais quelques jours après, un Municipal,
 nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui inter-
 disoit de nouveau l'entrée des papiers publics dans la Tour :
 il m'appela à la chambre du Conseil, et me demanda par

quel ordre je faisois venir des journaux à mon adresse.
 Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportoit
 tous les jours quatre journaux avec cette adresse imprimée :
Au valet de chambre de Louis XVI, à la Tour du Temple.
 J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore le nom des person-
 nes qui en payoient l'abonnement. Ce *Michel* voulut me
 forcer de les lui indiquer ; il me fit écrire aux rédacteurs
 des journaux pour avoir des éclaircissemens, mais leurs
 réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les journaux dans la Tour,
 avoit pourtant des exceptions, quand ces écrits fournis-
 soient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermoient-ils
 des expressions injurieuses contre le Roi ou la Reine, des
 menaces atroces, des calomnies infâmes ; certains Muni-
 cipaux avoient la méchanceté réfléchie de les placer sur la
 cheminée ou sur la commode de la chambre de Sa Majesté,
 afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce Prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la récla-
 mation d'un canonier qui demandoit « la tête du tyran
 » Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'en-
 » nemi. » Un autre de ces journaux, en parlant de Madame
 Elisabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inspiroit
 au public son dévouement au Roi et à la Reine, cherchoit à
 détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un
 troisième disoit qu'il falloit étouffer les deux petits louve-

teaux qui étoient dans la Tour, désignant par là Monsieur le Dauphin et Madame Royale.

Le Roi n'étoit affecté de ces articles que par rapport au peuple. « Les Français, disoit-il, sont bien malheureux de » se laisser ainsi tromper. » J'avois soin de soustraire ces journaux aux regards de Sa Majesté, quand j'étois le premier à les appercevoir ; mais souvent on les plaçoit quand mon service me retenoit hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces articles dictés dans le dessein d'outrager la Famille Royale, soit pour provoquer au Régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'oient été lus par le Roi. Ceux qui connoissent les insolens écrits qui furent publiés dans ce tems là, peuvent seuls se faire une idée de ce genre inouï de supplice.

L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des Officiers municipaux, qui, jusques-là, ne s'étoient pas encore montrés, ni si durs, ni si méfians.

Un jour, après dîner, je venois d'écrire un mémoire de dépenses dans la chambre du Conseil, et je l'avois renfermé dans un pupitre dont on m'avoit donné la clef¹. A peine

¹ Le Conseil a accordé au citoyen Cléry un pupitre près de la table du bureau, et il est impossible au citoyen Cléry de fouiller dans ledit pupitre, sans que les Commissaires du Conseil n'en soit témoin, étant en outre toujours accompagné d'un Commissaire. (Note tirée des Archives Impériales.)

fus-je sorti, que *Marino*, Officier municipal, dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il falloit ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenoit, et vérifier si je n'avois pas quelque correspondance avec les ennemis du peuple. « Je le connois bien, ajouta-t-il, et je sais qu'il re- » çoit des lettres pour le Roi : » puis accusant ses collègues de ménagemens, il les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer tous au Conseil de la Commune, et il sortit pour exécuter ce dessein. On dressa aussitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenoit mon pupitre, on l'envoya à la Commune, où *Marino* avoit déjà fait sa dénonciation.

Ce même Municipal prétendit un autre jour, qu'un d'ami qu'on me rapportoit, et dont j'avois fait raccommoder les cases, du consentement de ses collègues, renfermoit une correspondance ; il le défit en entier, et ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme et son amie étant venues au Temple, comme de coutume, je leur parlois dans la chambre du Conseil. La Famille Royale qui étoit à la promenade nous apperçut, et la Reine et Madame Elisabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple intérêt fut remarqué de *Marino* ; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fit arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sortirent de la chambre du Conseil. On les interrogea séparé-

ment : on demanda à ma femme qui étoit la dame qui l'accompagnoit; elle répondit : c'est ma sœur. Interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal et aux soupçons les plus graves. *Marino* (C) prétendit que cette dame étoit un page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple; mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenois souvent, dans ces courtes entrevues, à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avoit échappé aux recherches des Municipaux, et que je cachois avec soin : ces notes étoient relatives à quelques informations demandées par Leurs Majestés; heureusement que, ce jour-là, je n'en avois remis aucune : si l'on eût trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres Municipaux se faisoient remarquer par des traits les plus bizarres. L'un faisoit rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avoit pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendit les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût

du poison. A la fin de chaque repas, Madame Elisabeth me donnoit à nettoyer un petit couteau à lame d'or : souvent les Commissaires me l'arrachioient des mains, pour examiner si je n'avois pas glissé quelque papier au fond de la gaine.

Madame Elisabeth m'avoit ordonné de renvoyer à Madame la Duchesse de *Sérent* un livre de piété : les Municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on y eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la Reine pour la coëffer : il fallut que Sa Majesté vint dans l'appartement du Roi, et qu'elle apportât elle-même tout ce qui étoit nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre, quand, selon son usage, elle entroit à midi dans la chambre de Madame Elisabeth, pour quitter sa robe du matin; je lui représentai l'indécence de ce procédé; il insista : Sa Majesté sortit de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevois le linge du blanchissage, les Municipaux me le faisoient déployer pièce par pièce, et l'examinent au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe, étoient présentés au feu, pour s'assurer qu'il n'y avoit aucune écriture secrète. Le linge que quittoient le Roi et les Princesses, étoit aussi examiné.

Quelques Municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues; mais la plupart, devenus suspects

au Comité de Salut Public, sont morts victimes de leur humanité ; ceux qui existent encore ont gémi long-tems dans les prisons.

Un jeune homme, nommé *Toulan*, que je croyois, à ses propos, un des plus grands ennemis de la Famille Royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main : « Je ne » peux, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la » Reine, à cause de mes camarades ; prévenez-la que la » commission dont elle m'a chargé est faite ; que, dans » quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui ap- » porterai la réponse. » Etonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendit un piège. — « Monsieur, » lui dis-je, vous vous trompez, en vous adressant à moi » pour de pareilles commissions. » — « Non, je ne me » trompe pas, répliqua-t-il, en me serrant la main avec » plus de force, et il se retira. » Je rendis compte à la Reine de cette conversation. « Vous pouvez vous fier à *Toulan*, » me dit-elle. Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette Princesse, avec neuf autres Officiers municipaux accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la Reine, quand elle étoit au Temple. *Toulan* périt du dernier supplice.

Leurs Majestés renfermées dans la Tour depuis trois mois n'avoient encore vu que des Officiers municipaux, lorsque, le premier Novembre, on leur annonça une députation de la Convention Nationale. Elle étoit composée de *Drouet*,

maître de poste de Varennes, de *Chabot*, ex-capucin, de *Dubois-Crancé*, de *Duprat*, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille Royale et sur-tout la Reine frémissent d'horreur à la vue de *Drouet* ; ce député s'assit insolemment près d'elle ; à son exemple, *Chabot* prit un siège. La députation demanda au Roi comment il étoit traité, et si on lui donnoit les choses nécessaires. « Je » ne me plains de rien, répondit Sa Majesté, je demande » seulement que la Commission fasse remettre à mon va- » let de chambre, ou déposer au Conseil, une somme de » deux mille livres, pour les petites dépenses courantes, » et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vête- » mens, dont nous avons le plus grand besoin. » Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé (14).

Quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête : je demandai instamment qu'on fit appeler M. *Dubois*, dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fièvre survint (15), on permit alors à Sa Majesté de consulter M. *le Monnier*, son premier médecin. Il seroit difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittoient presque point le Roi pendant le jour, le servoient avec moi, et m'aideroient souvent à faire son lit : je passois les nuits seul auprès de Sa Majesté. M. *le Monnier* venoit deux fois le jour, accom-

pagné d'un grand nombre de Municipaux : on le fouilloit, et il ne lui étoit permis de parler qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, *M. le Monnier* demanda à rester quelques heures : comme il se tenoit debout, pendant que plusieurs Municipaux étoient assis, le chapeau sur la tête, Sa Majesté l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect; les Commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours. Peu de jours après, le jeune Prince qui couchoit dans la chambre de Sa Majesté, et que les Municipaux n'avoient pas voulu faire transférer dans celle de la Reine, eut de la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui étoit permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine, à Madame Royale et à Madame Elisabeth. *M. le Monnier* obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitois étoit une pièce humide et sans cheminée : l'abat-jour de la croisée interceptoit encore le peu d'air qu'on y respiroit. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique¹, avec une forte

¹ Cléry se ressentit toute sa vie des douleurs de poitrine dont il souffrit à ce moment.

douleur au côté qui me força de garder le lit (D). Le premier jour, je me levai pour habiller le Roi, mais Sa Majesté voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher, et fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point; cet auguste enfant m'apportoit à boire : le soir, le Roi profita d'un moment où il paroissoit moins surveillé pour entrer dans ma chambre; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : « Je voudrois vous donner moi-même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés : prenez courage, demain vous verrez mon médecin. » A l'heure du souper, la Famille Royale entra chez moi, et Madame Elisabeth, sans que les Municipaux s'en aperçussent, me remit une bouteille qui contenoit un loe. Cette Princesse, qui étoit fort enrhumée, s'en privoit pour moi : je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine déshabilla et coucha le jeune Prince, et Madame Elisabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, *M. le Monnier* m'ordonna une saignée, mais il fallait le consentement de la Commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au Palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la Tour, si j'en sortois une fois, je ne voulus plus être saigné; je fis même semblant de me trouver mieux.

Le soir, de nouveaux Municipaux arrivèrent, et il ne fut plus question de me transférer.

Turqi demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à son tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille Royale venoit me voir. Madame Elisabeth m'apportoit souvent des drogues qu'elle demandoit comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance et de l'admiration. Qui n'eût été touché de voir cette auguste famille suspendre en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs !

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un trait de Monsieur le Dauphin, qui prouve jusqu'où alloit la bonté de son cœur, et combien il profitoit des exemples de vertus qu'il avoit continuellement sous les yeux.

Un soir, après l'avoir couché, je me retirois pour faire place à la Reine et aux Princesses qui venoient l'embrasser, et lui donner le bon soir dans son lit : Madame Elisabeth, que la surveillance des Municipaux avoit empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boîte de pastilles d'ipécacuanha, en lui recommandant de me la donner lorsque je reviendrois. Les Princesses re-

montèrent chez elles ; le Roi passa dans son cabinet, et j'allai souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majesté : j'étois seul, le jeune Prince m'appela à voix basse ; je fus très-surpris de ne pas le trouver endormi, et craignant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. « C'est, me dit-il, que » ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et que » je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner ; il » étoit temps que vous vinssiez ; car mes yeux se sont » déjà fermés plusieurs fois. » Les miens se remplirent de larmes, il s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après, il dormoit profondément.

A cette sensibilité, le jeune Prince joignoit beaucoup de grâces, et toute l'amabilité de son âge. Souvent par ses naïvetés, l'enjouement de son caractère, et ses petites espiègleries, il faisoit oublier à ses augustes parens leur douloureuse situation ; mais il la sentoit lui-même ; il se reconnoissoit, quoique si jeune, dans une prison, et se voyoit surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos avoient pris cette réserve, que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut-être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Thuilleries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui auroit pu rappeler à la Reine ou au Roi quelqu'affligeant souvenir. Voyoit-il arriver un Municipal plus honnête que ses collègues, il couroit au devant de la